

X

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1911

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1914 s'élève à	fr.	59,935,440 »
Les crédits alloués pour 1910 montent à		56,890,294 50
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	3,045,148 50

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1914	fr.	54,310,340 »
— 1910		52,145,601 50
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	2,164,738 50

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1914		5,625,100 »
— 1910		4,744,690 »
		<hr/>
AUGMENTATION.		880,410 »

Soit en plus pour l'exercice 1914. . . . fr. 3,045,148 50

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements et indemnités du personnel civil.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	493,000 »
— alloué pour 1910.		474,000 »
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	19,000 »

nécessité par les augmentations normales de traitement à accorder au personnel de l'Administration centrale et par quelques modifications apportées à l'organisation de ce personnel.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 5. — *Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	217,200	»
— alloué pour 1910		216,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,200	»

Augmentations normales de traitement au personnel civil.

CHAPITRE II.

TRAITEMENTS, INDEMNITÉS, SOLDE ET ACCESSOIRES.

1^{re} Section. — *Traitements et indemnités des états-majors et des officiers sans troupe.*ART. 6. — *Traitements et indemnités de l'état-major général.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	884,000	»
— alloué pour 1910		882,618	80
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,381	20

ART. 7. — *Traitements et indemnités de l'état-major des provinces et des places.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	270,300	»
— alloué pour 1910		270,369	50
		<hr/>	
DIMINUTION.	fr.	69	50

ART. 8. — *Traitements et indemnités du service de l'intendance.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	287,940	»
— alloué pour 1910		287,843	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	97	»

ART. 9. — *Traitements et indemnités des officiers du service de santé des hôpitaux.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	458,550	»
— alloué pour 1910		456,970	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,580	»

Variations peu importantes destinées à mettre ces crédits d'accord avec les nécessités actuelles.

NOTE PRÉLIMINAIRE

2° Section. — Traitements, indemnités, solde et accessoires des troupes.

ART. 10. — *Traitements, indemnités et solde de l'infanterie et du bataillon d'administration.*

Crédit demandé pour 1911 fr.	14,058,230	»
— alloué pour 1910 (y compris le crédit pour le bataillon d'administration).	13,925,214	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. fr.	133,016	»

ART. 11. — *Traitements, indemnités et solde de la cavalerie.*

Crédit demandé pour 1911 fr.	3,831,760	»
— alloué pour 1910	3,403,650	65
	<hr/>	
AUGMENTATION. fr.	428,109	35

ART. 12. — *Traitements, indemnités et solde de l'artillerie.*

Crédit demandé pour 1911 fr.	5,702,140	»
— alloué pour 1910 (non compris le crédit pour le régiment du train)	5,174,644	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. fr.	527,499	»

ART. 13. — *Traitements, indemnités et solde du génie.*

Crédit demandé pour 1911 fr.	1,683,300	»
— alloué pour 1910	1,683,674	55
	<hr/>	
DIMINUTION. fr.	374	55

Les variations subies par ces articles sont dues aux causes suivantes :

1° Pour des raisons de simplification administrative, les compagnies du bataillon d'administration seront rattachées à des régiments d'infanterie; comme conséquence, les traitements, indemnités et solde du bataillon d'administration seront imputés désormais à l'article 10 du Budget.

En outre, les crédits nécessaires au régiment du train, qui se confondaient à l'article 12 avec ceux de l'artillerie, seront distincts et formeront l'article 14;

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2° Afin d'atteindre, conformément au vœu exprimé à diverses reprises par la Législature, le nombre de 4,800 civils militarisés, les musiciens de cavalerie ne seront plus comptés dans l'effectif de la troupe; leur solde et leurs autres prestations viennent donc, à l'article 14, en augmentation du poste concernant le « personnel civil recruté par l'application de la loi de milice » ;

3° La création des nouveaux régiments d'artillerie amène, pour officiers et troupe, une augmentation de l'article 12, complément de celle allouée par amendement au Budget de 1910;

4° Enfin, les crédits ont été mis mieux en rapport avec les charges actuelles; certains postes qui étaient insuffisants ont été relevés, notamment :

Crédits pour service de la musique ;
 Indemnité aux capitaines et aux lieutenants qui comptent respectivement vingt-cinq et douze années de grade ;
 Indemnité aux sous-officiers promus officiers ;
 Indemnités de marche et indemnités journalières ;
 Haute-paie pour chevrons et décorations militaires.

CHAPITRE III.

HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.

ART. 15. — *Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	890,000	»
— alloué pour 1910.		800,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	90,000	»

ART. 16. — *Service pharmaceutique.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	360,000	»
— alloué pour 1910.		260,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	100,000	»

Extension des divers services; augmentation du nombre de personnes ayant droit aux soins médicaux et pharmaceutiques; cherté persistante des denrées de toutes sortes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

ACADÉMIE MILITAIRE.

ART. 17. — *Personnel de l'École militaire.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	164,200	»
— alloué pour 1910.		154,600	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	9,600	»

nécessaire pour accorder quelques relèvements de traitements et pour compléter le personnel de service chargé de l'éclairage et du chauffage de l'École militaire.

ART. 18. — *Personnel de l'École de guerre.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	30,700	»
— alloué pour 1910.		29,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,700	»

proposée en vue de quelques relèvements de traitement.

CHAPITRE VII.

NOURRITURE DES TROUPES, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.

ART. 24. — *Nourriture des troupes. Fourrages.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	11,210,000	»
— alloué pour 1910.		10,780,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	430,000	»

nécessité en partie par la cherté persistante des vivres et en partie par l'accroissement du nombre de chevaux, conséquence de la réorganisation de l'Artillerie.

En outre, une somme de 12,000 francs est prévue pour améliorations aux bâtiments et services d'exploitation.

ART. 25. — *Service du couchage.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	600,000	»
— alloué pour 1910.		550,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	50,000	»

Amélioration de la situation du personnel et renchérissement du prix des matières.

NOTE PRELIMINAIRE

ART. 26. — *Habillement des troupes. Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	5,430,000	»
— alloué pour 1910		5,130,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	300,000	»

due en majeure partie au renchérissement du prix des étoffes et des cuirs, et pour le surplus à la réorganisation de l'artillerie.

ART. 27. — *Transports généraux. Moyens de transport des troupes en marche.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	980,000	»
— alloué pour 1910		950,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	30,000	»

Conséquence de la création de quatre nouveaux régiments d'artillerie de campagne.

ART. 28. — *Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	165,000	»
— alloué pour 1910		150,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	15,000	»

Même explication qu'à l'article 27.

ART. 29. — *Remonte.*

Crédit demandé pour 1914	fr.	920,000	»
— alloué pour 1910		900,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	20,000	»

Même explication qu'à l'article 27.

NOTE PRÉLIMINAIRE

CHAPITRE VIII.

TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.

ART. 31. — *Indemnités de déplacement, de déménagement et frais de représentation.*

Crédit demandé pour 1911	fr.	290,000	»
— alloué pour 1910.		283,000	»
		7,000	»
AUGMENTATION.	fr.	7,000	»

Même explication qu'à l'article 27.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XI.

SERVICES DIVERS.

ART. 34 (ancien). — *Participation dans les frais de certains stands communaux.*

Crédit demandé : 37,500 francs.

L'utilité de ce crédit a été justifiée dans la note préliminaire du Budget de 1907.

ART. 35 (ancien). — *Organisation de parcs aérostatiques de place.*

Crédit demandé : 35,000 francs,

nécessaire pour terminer l'organisation des parcs aérostatiques de place commencée en 1906 et continuée pendant les exercices suivants.

ART. 36 (ancien). — *Complètement partiel et appropriation du matériel de guerre pour les troupes du génie.*

Crédit demandé : 132,000 francs.

Il s'agit de continuer l'appropriation et le chargement des voitures du parc du génie ainsi que l'acquisition de matériel de pontage, d'appareils télégraphiques et d'équipages photo-électriques pour les places de Liège et de Namur.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 37 (ancien). — *Amélioration du casernement.*

Crédit demandé : 2,000,000 de francs.

Ce crédit est destiné aux dépenses suivantes ; continuation des travaux commencés à Alost, à Brasschaet, à Beverloo, à Gand, à Namur et à Ostende ; travaux d'amélioration et d'agrandissement aux casernes existantes ; frais de première installation de mess d'officiers ; achat d'objets mobiliers à l'usage de la troupe.

ART. 38 (ancien). — *Armement de l'artillerie de campagne.*

Crédit demandé : 1,160,500 francs.

Ce nouveau crédit, faisant suite à ceux alloués aux Budgets de 1906 à 1910, permettra de terminer la réfection du matériel d'artillerie de l'armée de campagne.

ART. 39 (nouveau). — *Aménagement de gymnases.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Pour permettre la pratique de la gymnastique suédoise dans les corps de troupe, il est nécessaire d'approprier les locaux et de les pourvoir d'engins. La dépense totale s'élèvera à 560,000 francs environ. Le crédit demandé est destiné à une partie des écoles régimentaires.

ART. 40 (ancien). — *Construction d'un arsenal du parc de campagne à Etterbeek.*

Crédit demandé : 260,000 francs.

Ce crédit, faisant suite à ceux de 1907, 1908 et 1910, est demandé aux fins de continuer sans désespérer la construction de l'arsenal.

ART. 41 (ancien). — *Outillage scientifique de l'École militaire.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Un premier crédit de même importance a été voté au Budget de 1910. Il importe de continuer à compléter et à améliorer le matériel nécessaire à l'enseignement de l'École.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 42 (ancien). — *Aménagement des trains sanitaires.*

Crédit demandé : 36,000 francs.

Ce crédit est destiné à terminer l'acquisition des appareils de suspension et des brancards nécessaires à l'aménagement des voitures entrant dans la composition des trains sanitaires.

ART. 43 (ancien). — *Munitions d'exercice pour batteries de campagne.*

Crédit demandé : 250,000 francs.

Ce crédit, faisant suite à celui de 150,000 francs porté au Budget de 1910, permettra de poursuivre la constitution des approvisionnements en munitions d'exercice pour les batteries de campagne pourvues d'un matériel à tir rapide.

ART. 44 (ancien). — *Acquisition de consoles-supports.*

Crédit demandé : 10,000 francs.

L'Administration des Chemins de fer s'est chargée de placer des consoles-supports aux wagons destinés au transport des troupes montées et du charroi de l'armée.

Les crédits alloués précédemment pour cet objet n'ont pas été entièrement employés; la somme de 10,000 francs constitue une partie des reliquats tombés en annulation.

ART. 45 (ancien). — *Munitions pour les exercices de tir de la garde civique.*

Crédit demandé : 60,000 francs.

La loi du 9 septembre 1897 met à la charge du Département de la Guerre les munitions nécessaires au service et aux exercices de la garde civique.

L'appel de la garde à l'activité dans un grand nombre de communes suburbaines, l'adoption du fusil Mauser et la délivrance de cartouches de pistolet aux officiers, nécessitent le nouveau crédit demandé comme suite à celui de 50,000 francs porté au Budget de 1910.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 46 (nouveau). — *Armement des nouveaux ouvrages défensifs — autres que ceux de l'Escaut — en construction dans la position fortifiée d'Anvers.*

Crédit demandé : 1,000,000 de francs.

Cette somme est nécessaire pour poursuivre la fabrication du matériel d'artillerie destiné à l'armement des nouveaux ouvrages défensifs en construction dans la position d'Anvers, indépendamment de ceux pour lesquels un fonds spécial a été institué par la loi du 5 juillet 1909.

ART. 47 (ancien). — *Achat de chevaux.*

Crédit demandé : 259,100 francs.

La réorganisation de l'artillerie exige l'achat de 826 chevaux, tant de selle que de trait. Un crédit de 619,600 francs a été voté à cette fin au Budget de 1910; le crédit aujourd'hui demandé est destiné à couvrir le solde de la dépense.

ART. 48 (nouveau). — *Complètement ou transformation du charroi de l'armée.*

Crédit demandé : 150,000 francs.

Une somme de 150,000 francs est nécessaire pour poursuivre l'exécution des travaux entrepris au moyen des crédits alloués aux Budgets de 1906 à 1909.

ART. 49 (nouveau). — *Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays.*

Crédit demandé : 12,000 francs.

Ce crédit, faisant suite à ceux alloués en 1908 et 1909, est destiné à l'acquisition du matériel de défenses accessoires et de blindage pour le service en temps de guerre dans les positions fortifiées.

ART. 50 (nouveau). — *Routes militaires et réseaux téléphoniques dans les positions fortifiées du pays.*

Crédit demandé : 80,000 francs.

Ce nouveau crédit (voir notamment Budgets de 1908 et de 1909, art. 43)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

est nécessaire notamment pour compléter les routes militaires et approprier les routes existantes mettant en relations entre eux les forts et le noyau des positions.

ART. 51 (nouveau). — *Matériel et explosifs pour travaux du génie.*

Crédit demandé : 18,000 francs.

Ce crédit permettra au service du génie d'acquérir le matériel et les explosifs nécessaires et d'effectuer certains travaux préparatoires à la défense du pays.

ART. 52 (nouveau). — *Matériel des polygones et outils pour pionniers de cavalerie.*

Crédit demandé : 25,000 francs.

La mise en vigueur du nouveau manuel des travaux de campagne de la cavalerie entraîne la revision du matériel en usage dans les polygones ainsi que la transformation de l'outillage des pionniers de cavalerie.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1911 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de cinquante-quatre millions trois cent dix mille trois cent quarante francs. . . . fr. 54,310,340 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de cinq millions six cent vingt-cinq mille cent francs. 5,625,100 »

Soit ensemble à la somme de cinquante-neuf millions neuf cent trente-cinq mille quatre cent quarante francs fr. 59,935,440 » conformément au tableau ci-annexé.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voorstel van Onze Ministers van Oorlog en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EERSTE ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Oorlog voor het dienstjaar 1911 is vastgesteld :

1° Voór de gewone uitgaven, op de som van vier en vijftig millioen drie honderd tien duizend drie honderd veertig frank . . . fr. 54,310,340 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van vijf millioen zes honderd vijf en twintig duizend honderd frank 5,625,100 »

Te zamen op de som van negen en vijftig millioen negen honderd vijf en dertig duizend vier honderd veertig frank fr. 59,935,440 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

Les objets mis hors de service, ainsi que les déchets, issues, sous-produits, etc., provenant des établissements du service de l'intendance et des hôpitaux militaires, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre et les sommes perçues de ce chef seront déduites du montant des achats faits pour objets, denrées, etc., de même espèce.

Il en est de même des recettes effectuées, à divers titres, au profit des différents services des corps de troupe.

ART. 3.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement, avec ou sans nourriture, des officiers, sous-officiers et soldats, sont fixées, pour l'exercice 1911, aux taux suivants :

Logement avec nourriture des

lieutenants généraux	fr. 10	» par jour.
généraux-majors	. . . 7	» —
officiers supérieurs	. . . 5	» —
— subalternes	. . . 3	» —
sous-officiers et soldats.	1 50	—

Logement sans nourriture des

lieutenants généraux	fr. 5	» par jour.
généraux-majors	. . . 3	» —
officiers supérieurs	. . . 2	» —
— subalternes	. . . 1	» —
sous-officiers et soldats.	» 21	—

Toutefois lorsque, dans les cantonnement-abris, les officiers seront logés dans les mêmes conditions que la troupe, ils payeront pour le logement

ART. 2.

De buiten dienst gestelde voorwerpen, alsmede de afval, de eetbare afval, voortbrengselen van ondergeschikten aard, enz., voortkomende van de inrichtingen van den dienst der intendantie en van de militaire hospitalen, zullen verkocht worden door de zorgen van het Beheer van het Krijgswezen, en de sommen deswege geïnd, afgetrokken van het bedrag der aankopen van voorwerpen, eetwaren, enz., van denzelfden aard.

Hetzelfde geldt voor de ontvangsten gedaan, onder onderscheidene redenen, ten voordeele der verschillende diensten der troepenkorpsen.

ART. 3.

De vergoedingen te betalen aan de inwoners voor het inkwartieren met of zonder voeding der officieren, onder-officiëren en soldaten, zijn vastgesteld, voor het dienstjaar 1911, tot een bedrag van :

Inkwartiering met voeding der

luitenant-generaals	. fr. 10	» per dag.
generaal-majors	. . . 7	» —
hoofdofficieren	. . . 5	» —
lagere officieren	. . . 3	» —
onderofficiëren en soldaten 1 50	—

Inkwartiering zonder voeding der

luitenant-generaals	. fr. 5	» per dag.
generaal-majors	. . . 3	» —
hoofdofficieren	. . . 2	» —
lagere officieren	. . . 1	» —
onderofficiëren en soldaten » 21	—

Evenwel, wanneer in de schuilkantonnementen, de officieren zullen ingekwartierd worden in dezelfde voorwaarden als de manschappen, zullen zij voor

la même indemnité que celle qui est déterminée pour les sous-officiers et soldats.

Les habitants qui devront pourvoir au logement des chevaux auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces chevaux.

ART. 4.

Les denrées fournies par les communes pour la nourriture des chevaux leur seront payées sur le pied des derniers prix trimestriels de la régie des fourrages de l'armée augmentés de 10 %.

Ces prix seront portés trimestriellement à la connaissance du public par la voie du *Mémorial administratif*.

ART. 5.

Quand l'armée est mobilisée, l'imputation à charge du Budget de la Guerre a lieu, en ce qui concerne les dépenses ordinaires, sans distinction d'articles. De plus, les dépenses relatives aux gendarmes attachés à l'armée de campagne et aux troupes des forteresses sont liquidées à charge du Budget de la Guerre.

ART. 6.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 18 octobre 1910.

de inkwartiering dezelfde vergoeding betalen als deze bepaald voor de onder-officieren en soldaten.

De inwoners die moeten voorzien in de stalling der paarden zullen, als vergoeding, recht hebben op het mest van deze paarden.

ART. 4.

De eetwaren door de gemeenten geleverd tot voeding der paarden zullen hun betaald worden op voet der driemaandelijksche prijzen van 's Rijksbeheer van het voeder des legers, vermeerderd met 10 %.

Deze prijzen zullen driemaandelijks ter algemeene kennis gebracht worden bij middel van het *Bestuurlijk Memoriaal*.

ART. 5.

Wanneer het leger gemobiliseerd is, geschiedt de aanrekening ten laste van de Begroeting van Oorlog, voor wat betreft de gewone uitgaven, zonder onderscheid van artikelen. Daarenboven worden de uitgaven betrekkelijk de gendarmen werkzaam bij het veldleger en bij de bezettingstroepen, aangezuiverd ten laste van de Begroeting van Oorlog.

ART. 6.

De tegenwoordige wet zal verplichtend zijn den dag harer afkondiging in den *Moniteur*.

Gegeven te Laeken, den 18^{en} October 1910.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oorlog,

J. HELLEBAUT.

Le Ministre des Finances,

De Minister van Financiën,

JUL. LIEBAERT.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1914.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	Traitements et indemnités du personnel civil	403,000 »	
3	Indemnités aux sous-officiers et soldats employés au Département de la Guerre	7,500 »	707,600 »
4	Matériel	58,900 »	
5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire	217,200 »	
CHAPITRE II.			
TRAITEMENTS, INDEMNITÉS, SOLDE ET ACCESSOIRES.			
<i>1^{re} SECTION. — Traitements et indemnités des états-majors et des officiers sans troupe.</i>			
6	Traitements et indemnités de l'état-major général	884,000 »	
7	Traitements et indemnités de l'état-major des provinces et des places	270,300 »	
8	Traitements et indemnités du service de l'intendance	287,940 »	
9	Traitements et indemnités des officiers du service de santé des hôpitaux	458,550 »	
<i>2^e SECTION. — Traitements, indemnités, solde et accessoires des troupes</i>			
10	Traitements, indemnités et solde de l'infanterie et du bataillon d'administration	14,058,230 »	27,444,020 »
11	Traitements, indemnités et solde de la cavalerie	3,851,760 »	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG
VOOR HET DIENSTJAAR 1911.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
MIDDENBEHEER.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 .	
2	Jaarwedden en vergoedingen van het burgerlijk personeel	493,000 .	
3	Vergoedingen aan de onderofficieren en soldaten werkzaam bij het Departement van Oorlog	7,500 .	707,600 .
4	Materieel	58,900 .	
5	Bibliotheek van het Departement van Oorlog en Militair Landkaart-Instituut	217,200 .	
HOOFDSTUK II.			
JAARWEDDEN, VERGOEDINGEN, SOLDIJ EN BIJGELDEN.			
<i>1^o AFDEELING. — Jaarwedden en vergoedingen der staven en der officieren zonder troepen.</i>			
6	Jaarwedden en vergoedingen van den generalen staf	884,000 »	
7	Jaarwedden en vergoedingen van den provincialen en van den plaatselijken staf	270,300 .	
8	Jaarwedden en vergoedingen van den dienst der intendantie	287,940 »	
9	Jaarwedden en vergoedingen der officieren van den geneeskundigen dienst der hospitalen.	458,550 .	
<i>2^o AFDEELING. — Jaarwedden, vergoedingen, soldij en bijgelden der troepen.</i>			
10	Jaarwedden, vergoedingen en soldij der infanterie en van het bataljon van administratie.	14,058,250 .	27,444,020 »
11	Jaarwedden, vergoedingen en soldij der cavalerie	3,851,760 »	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
12	Traitements, indemnités et solde de l'artillerie	5,702,140 »	
13	Traitements, indemnités et solde du génie	1,685,500 »	
14	Traitements, indemnités et solde du train	267,800 »	
	Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.		
	Les corps restent débiteurs ou créditeurs vis-à-vis du Trésor de la différence en plus ou en moins entre les sommes qu'ils ont perçues et celles qui leur sont dues au titre de leurs allocations; le solde est reporté à l'exercice suivant.		
	CHAPITRE III.		
	HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES		
15	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	890,000 »	1,250,000 .
16	Service pharmaceutique	360,000 »	
	CHAPITRE IV		
	ACADÉMIE MILITAIRE.		
17	Personnel de l'École militaire	164,200 »	301,450 .
18	Personnel de l'École de guerre	50,700 »	
19	Dépenses d'administration de l'École militaire	100,000 »	
20	Dépenses d'administration de l'École de guerre.	6,550 »	
	CHAPITRE V.		
	ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.		
21	Personnel des établissements de l'artillerie.	120,000 »	2,535,000 .
22	Matériel de l'artillerie	2,415,000 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG.)

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
12	Jaarwedden, vergoedingen en soldij van de artillerie	5,702,140 .	
13	Jaarwedden, vergoedingen en soldij der genie	1,683,300 »	
14	Jaarwedden, vergoedingen en soldij van den trein	267,800 »	
	<p>De mannen die slechts voor korten tijd in onderhoud zijn bij een regiment van een ander wapen, worden, voor al wat hun toekomst, geteld bij het regiment waar zij zich in onderhoud bevinden.</p> <p>De korpsen blijven schuldenaars of schuldeischers jegens de Schatkist voor de sommen die zij meer of min ontvangen hebben dan deze die hun als verstrekkingen verschuldigd zijn; het saldo ervan wordt op het volgende dienstjaar overgebracht.</p>		
HOOFDSTUK III.			
MILITAIRE HOSPITALEN EN APOTHEKEN.			
15	Voeding en kleeding der zieken; onderhoud der hospitalen	890,000 .	1,250,000 »
16	Apotheekdienst	360,000 .	
HOOFDSTUK IV.			
MILITAIRE ACADEMIE			
17	Personeel der Militaire School	164,200 .	301,450 »
18	Personeel der Krijgsschool	30,700 .	
19	Uitgaven voor het beheer der Militaire School	100,000 .	
20	Uitgaven voor het beheer der Krijgsschool	6,550 .	
HOOFDSTUK V.			
INRICHTINGEN EN MATERIEEL DER ARTILLERIE.			
21	Personeel van de inrichtingen der artillerie	120,000 .	2,535,000 .
22	Materieel der artillerie	2,415,000 .	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE VI			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
23	Matériel du génie	1,694,270 »	1,694,270 »
CHAPITRE VII			
NOURRITURE DES TROUPES, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
24	Nourriture des troupes. Fourrages	11,210,000 »	19,305,000 »
25	Service du couchage	600,000 »	
* 26	Habillement des troupes Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.	5,430,000 »	
27	Transports généraux. Moyens de transport des troupes en marche	980,000 »	
28	Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde	165,000 »	
* 29	Remonte	920,000 »	
* Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part en reportent le solde à l'exercice suivant ; les Conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.			
CHAPITRE VIII			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	176,000 »	466,000 »
31	Indemnités de déplacement, de déménagement et frais de représentation	290,000 »	
CHAPITRE IX			
PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours	417,000 »	417,000 »
CHAPITRE X			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	100,000 »	100,000 »
TOTAL		fr.	54,310,340 »

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
HOOFDSTUK VI.			
MATERIEEL DER GENIE.			
25	Materieel der genie	1,694,270 »	1,694,270 »
HOOFDSTUK VII.			
VOEDING DER TROEPEN, VOEDER EN ANDERE VERSTREKKINGEN			
24	Voeding der troepen. Voeder	11,210,000 .	
25	Slapingdienst	600,000 »	
* 26	Kleeding der troepen. Vernieuwing en onderhoud van het paardentuig der cavalerie.	5,450,000 »	19,505,000 »
27	Algemeen vervoer. Vervoermiddelen voor de troepen op marsch	980,000 »	
28	Verwarming en verlichting van sommige lokalen en van de wachtlokalen	165,000 .	
* 29	Remonte	920,000 .	
* De korpsen die hun aandeel niet uitgegeven hebben, brengen er het overschot van op het volgend dienstjaar; de Raden van beheer zijn er schuldenaars voor jegens de Schatkist.			
HOOFDSTUK VIII.			
ONDERSCHIEDENE JAARWEDDEN EN HONORARIA.			
30	Onderscheidene jaarwedden en honoraria	176,000 »	468,000 .
31	Vergoedingen voor verplaatsing, verhuizing en representatiegelden	290,000 »	
HOOFDSTUK IX.			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
32	Pensioenen en hulpgelden	417,000 »	417,000 .
HOOFDSTUK X.			
ONVOORZIENE UITGAVEN.			
33	Onvoorziene uitgaven in de Begrooting niet aangegeven.	100,000 .	100,000 .
TOTAAL fr.			54,310,540 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XI.			
SERVICES DIVERS.			
54	Participation dans les frais de certains stands communaux	37,500 »	
55	Organisation de parcs aérostatiques de place	35,000 »	
36	Complètement partiel et appropriation du matériel de guerre pour les troupes du génie.	132,000 »	
57	Amélioration du casernement	2,000,000 »	
38	Armement de l'artillerie de campagne	1,160,500 »	
39	Aménagement de gymnases	50,000 »	
40	Construction d'un arsenal du parc de campagne à Etterbeek	260,000 »	
41	Outillage scientifique de l'École militaire	50,000 »	
42	Aménagement des trains sanitaires	36,000 »	
43	Munitions d'exercice pour batteries de campagne	250,000 »	5,625,100 »
44	Acquisition de consoles-supports	10,000 »	
45	Munitions pour les exercices de tir de la garde civique.	60,000 »	
46	Armement des nouveaux ouvrages défensifs — autres que ceux de l'Escaut — en construction dans la position fortifiée d'Anvers.	1,000,000 »	
47	Achat de chevaux	259,100 »	
48	Complètement ou transformation du charroi de l'armée	150,000 »	
49	Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays.	12,000 »	
50	Routes militaires et réseaux téléphoniques dans les positions fortifiées du pays	80,000 »	
51	Matériel et explosifs pour travaux du génie	18,000 »	
52	Matériel des polygones et outils pour pionniers de cavalerie	25,000 »	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE fr.			59,955,440 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 18 octobre 1910.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,
J. HELLEBAUT.

Le Ministre des Finances,
JUL. LIEBAERT.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XI.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
54	Deelneming in de onkosten van zekere gemeentelijke schietbanen	57,500 »	
55	Inrichting van vestingluchtvaartstapelplaatsen	55,000 »	
56	Gedeeltelijke aanvulling en geschiktmaking van het oorlogsmaterieel voor de troepen der genie	152,000 »	
57	Verbetering der kazerneering	2,000,000 »	
58	Bewapening der veldartillerie	1,160,500 »	
59	Inrichting van gymnasiums	50,000 »	
40	Bouwen van een arsenaal der veldstapelplaats te Etterbeek	260,000 »	
41	Wetenschappelijke toestellen voor de Militaire School	50,000 »	
42	Inrichting van de ziekentreinen	36,000 »	
45	Exercitie-ammunitien voor veldgeschut batterijen	250,000 »	5,625,140 »
44	Aanschaffing van verbindingstoestellen	10,000 »	
45	Ammunitien voor de schietoefeningen der burgerwacht	60,000 »	
46	Bewapening der nieuwe verdedigingswerken — ander dan deze der Schelde — in opbouw in de verdedigingstelling Antwerpen	1,000,000 »	
47	Aankoop van paarden	259,140 »	
48	Vollediging of verandering der vervoermiddelen van het leger	150,000 »	
49	Gedeeltelijke aanvulling van belegeringsmaterieel van s'lands verdedigingswerken	12,000 »	
50	Militaire banen en telefonische netten in de verdedigingstellingen van het land.	80,000 »	
51	Materieel en springstoffen voor de werken der genie	18,000 »	
52	Materieel der polygonen en gereedschap voor pioniers der cavalerie	25,000 »	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN OORLOG fr.			50,935,440 »

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 18^{de} October 1910.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Oorlog,

J. HELLEBAUT.

De Minister van Financiën,

JUL. LIEBAERT.

(24)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1911

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1911.	alloués pour l'exercice 1910.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1		Traitement du Ministre	21,000	21,000
2		Traitements et indemnités du personnel civil. } Traitements des fonctionnaires et employés civils (1) . 375,630	495,000	474,000
		} Traitements des gens de service. 117,370		
3		Indemnités aux sous-officiers et soldats employés au Département de la Guerre	7,500	7,500
<i>Matériel.</i>				
4		Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais . . . 21,800	58,900	58,900
		Chauffage et éclairage. 19,000		
		Entretien des locaux, achat et entretien du mobilier, etc. 18,100		
Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire.				
<i>Bibliothèque du Département de la Guerre.</i>				
a.		Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et à un copiste employés à la bibliothèque	14,000	
<i>Institut cartographique militaire.</i>				
5		Achat d'instruments, levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées, etc. 11,000	217,200	216,000
		Traitement de 4 fonctionnaires et de 20 employés permanents (2) 96,480		
b.		Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays	38,520	
		Personnel civil recruté par application de la loi de milice	57,200	
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}.			797,600	777,400

AUGMENTATION. fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1909.	DÉPENSES de l'exercice 1908.	OBSERVATIONS.																																																																										
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																													
				(*) Composition de ce personnel :																																																																										
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre.</th> <th rowspan="2">EMPLOIS.</th> <th rowspan="2">Traitement maximum et minimum.</th> <th colspan="2">MONTANT</th> <th rowspan="2">Total.</th> </tr> <tr> <th>des traitements.</th> <th>des augmentations pour ancienneté de service et de grade.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>Directeurs</td> <td>8,400</td> <td>16,800</td> <td>3,500</td> <td>20,100</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Chefs de division</td> <td>8,100 6,400</td> <td>22,800</td> <td>840</td> <td>23,510</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>Chefs de bureau</td> <td>5,400 4,400</td> <td>60,000</td> <td>4,080</td> <td>64,080</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>Sous-chefs de bureau</td> <td>4,000 3,400</td> <td>65,600</td> <td>"</td> <td>65,600</td> </tr> <tr> <td>42</td> <td>Commis</td> <td>5,200 1,600</td> <td>100,800</td> <td>"</td> <td>100,800</td> </tr> <tr> <td>40</td> <td>Archivistes</td> <td>2,600 1,600</td> <td>82,600</td> <td>1,560</td> <td>84,160</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Traducteur</td> <td>5,400 1,800</td> <td>3,300</td> <td>"</td> <td>3,500</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Dessinateurs</td> <td>5,400 1,800</td> <td>8,800</td> <td>680</td> <td>9,480</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Indemnité à un major retraité</td> <td></td> <td>2,800</td> <td>"</td> <td>2,800</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Indemnité au personnel admis à la retraite</td> <td></td> <td>2,000</td> <td>"</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>122</td> <td>TOTAUX</td> <td></td> <td>368,200</td> <td>10,450</td> <td>378,650</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre.	EMPLOIS.	Traitement maximum et minimum.	MONTANT		Total.	des traitements.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.	2	Directeurs	8,400	16,800	3,500	20,100	3	Chefs de division	8,100 6,400	22,800	840	23,510	12	Chefs de bureau	5,400 4,400	60,000	4,080	64,080	18	Sous-chefs de bureau	4,000 3,400	65,600	"	65,600	42	Commis	5,200 1,600	100,800	"	100,800	40	Archivistes	2,600 1,600	82,600	1,560	84,160	1	Traducteur	5,400 1,800	3,300	"	3,500	3	Dessinateurs	5,400 1,800	8,800	680	9,480	1	Indemnité à un major retraité		2,800	"	2,800		Indemnité au personnel admis à la retraite		2,000	"	2,000	122	TOTAUX		368,200	10,450	378,650
Nombre.	EMPLOIS.	Traitement maximum et minimum.	MONTANT					Total.																																																																						
			des traitements.	des augmentations pour ancienneté de service et de grade.																																																																										
2	Directeurs	8,400	16,800	3,500	20,100																																																																									
3	Chefs de division	8,100 6,400	22,800	840	23,510																																																																									
12	Chefs de bureau	5,400 4,400	60,000	4,080	64,080																																																																									
18	Sous-chefs de bureau	4,000 3,400	65,600	"	65,600																																																																									
42	Commis	5,200 1,600	100,800	"	100,800																																																																									
40	Archivistes	2,600 1,600	82,600	1,560	84,160																																																																									
1	Traducteur	5,400 1,800	3,300	"	3,500																																																																									
3	Dessinateurs	5,400 1,800	8,800	680	9,480																																																																									
1	Indemnité à un major retraité		2,800	"	2,800																																																																									
	Indemnité au personnel admis à la retraite		2,000	"	2,000																																																																									
122	TOTAUX		368,200	10,450	378,650																																																																									
		21,000	21,000																																																																											
19,000		461,900	446,600																																																																											
		7,010	7,291																																																																											
		58,580	63,993 01																																																																											
				(*) Composition de ce personnel :																																																																										
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nombre.</th> <th>GRADES.</th> <th>Traitement annuel.</th> <th>Montant des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>Fonctionnaires.</i></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Secrétaire comptable</td> <td>5,000</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Maîtres dessinateur et graveur</td> <td>4,150</td> <td>8,300</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Maître dessinateur-lithographe</td> <td>5,700</td> <td>5,700</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>Employés permanents.</i></td> </tr> <tr> <td>26</td> <td>Dessinateurs, graveurs, lithographes</td> <td>de 4,080 à 2,530</td> <td>71,380</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Chef-ponceur, conservateur des dispositifs d'impression</td> <td>3,000</td> <td>3,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Photographe</td> <td>2,400</td> <td>2,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>Relieur chef-colleur</td> <td>2,200</td> <td>2,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Indemnité au personnel admis à la retraite</td> <td>"</td> <td>500</td> </tr> <tr> <td>33</td> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>96,480</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre.	GRADES.	Traitement annuel.	Montant des traitements.	<i>Fonctionnaires.</i>				1	Secrétaire comptable	5,000	5,000	2	Maîtres dessinateur et graveur	4,150	8,300	1	Maître dessinateur-lithographe	5,700	5,700	<i>Employés permanents.</i>				26	Dessinateurs, graveurs, lithographes	de 4,080 à 2,530	71,380	1	Chef-ponceur, conservateur des dispositifs d'impression	3,000	3,000	1	Photographe	2,400	2,400	1	Relieur chef-colleur	2,200	2,200		Indemnité au personnel admis à la retraite	"	500	33	TOTAL		96,480																										
Nombre.	GRADES.	Traitement annuel.	Montant des traitements.																																																																											
<i>Fonctionnaires.</i>																																																																														
1	Secrétaire comptable	5,000	5,000																																																																											
2	Maîtres dessinateur et graveur	4,150	8,300																																																																											
1	Maître dessinateur-lithographe	5,700	5,700																																																																											
<i>Employés permanents.</i>																																																																														
26	Dessinateurs, graveurs, lithographes	de 4,080 à 2,530	71,380																																																																											
1	Chef-ponceur, conservateur des dispositifs d'impression	3,000	3,000																																																																											
1	Photographe	2,400	2,400																																																																											
1	Relieur chef-colleur	2,200	2,200																																																																											
	Indemnité au personnel admis à la retraite	"	500																																																																											
33	TOTAL		96,480																																																																											
		216,000	207,164 47																																																																											
20,200		764,490	748,048 48																																																																											
20,200																																																																														

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

N° DES ARTICLES.	LITTERAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			CRÉDITS demandés pour l'exercice 1911.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1910.
CHAPITRE II.						
TRAITEMENTS, INDEMNITÉS, SOLDE ET ACCESSOIRES.						
—						
1^{re} SECTION.						
<i>Traitements et indemnités des états-majors et des officiers sans troupe.</i>						
		LITTERAS DES DÉVELOPPEMENTS.				
	SERVICES.	LITTERA a. — Officiers de tous grades.	LITTERA b. — Traitements des aumôniers et des prêtres agréés. (¹)	LITTERA c. — Frais de bureau. (²)		
6	» Traitements de l'État-major général.	855,700 »	»	28,500 »	884,000 »	882,618 80
7	» Id. de l'État-major des provinces et des places	196,400 »	53,440 »	20,460 »	270,300 »	270,369 50
8	» Id. du service de l'intendance.	258,100 »	»	29,840 »	287,940 »	287,843 »
9	» Id. des officiers du service de santé des hôpitaux	455,650 »	»	2,900 »	458,550 »	458,970 »
		1,765,850 »	53,440 »	81,500 »		
		1,900,790 »				
A REPORTER. . . . fr.					1,900,790 »	1,897,801 30

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1909.	DÉPENSES de l'exercice 1908.	OBSERVATIONS.
ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
				(¹) AUMONERIE.
				21 aumôniers et aumôniers-adjoints de 800 à 4,000 francs 47,900 »
				26 prêtres agréés de 100 à 400 francs 4,000 »
				Service de l'aumônerie aux manœuvres 1,340 »
				<u>53,440 »</u>
				(²) FRAIS DE BUREAU.
				État-major général.
				4 commandants de division d'armée à 800 francs 3,200 »
				4 commandants de circonscription à 300 francs 1,200 »
				2 commandants de division de cavalerie à 800 francs 1,600 »
				1 président du comité d'études de la position fortifiée d'Anvers 800 »
				2 gouverneurs des positions fortifiées de Liège et de Namur à 600 fr. 1,200 »
				4 commandants d'artillerie des divisions d'armée à 500 francs 2,000 »
				1 chef du corps d'état-major 3,600 »
				Chefs d'état-major des 1 ^{re} et 3 ^e circonscriptions militaires à 900 fr. 1,800 »
				— des 2 ^e et 4 ^e circonscriptions militaires à 1,200 fr. 2,400 »
				— des divisions de cavalerie à 600 francs 1,200 »
				13 généraux commandant une brigade à 300 francs 6,800 »
				1 chef d'état-major de la position d'Anvers 1,200 »
				2 — des positions de Liège et de Namur à 600 francs. 1,200 »
				1 secrétaire du Conseil de perfectionnement des établissements d'instruction militaire 200 »
				Supplément à des chefs d'Etat-major 300 »
				<u>28,300 »</u>
				État-major des provinces et des places.
				Anvers 1,300 »
				Brabant 1,300 »
				Flandre occidentale 1,100 »
				— orientale 1,300 »
				Hainaut 1,100 »
				Liège 1,300 »
				Limbourg 1,100 »
				Luxembourg 1,100 »
				Namur 1,100 »
				<u>10,900 »</u>
1,381 20	»	863,018 80	870,181 73	5 commandants de place à 500 francs. 2,500 »
				12 — à 400 — 4,800 »
				4 — à 240 — 960 »
				6 — à 150 — 900 »
				4 — à 100 — 400 »
	69 50	274,069 50	269,839 57	<u>9,560 »</u>
				<u>20,460 »</u>
97	»	283,745	282,006 80	Intendance militaire.
				4 Intendants de division d'armée à 1,300 francs 5,200 »
				Intendant d'Anvers 1,600 »
				de la position de Liège 1,400 »
				fortifiée de Namur 1,400 »
				Supplément aux intendants } la 1 ^{re} circonscription militaire 400 »
				charge } la 2 ^e — 300 »
				des services administratifs } la 3 ^e — 200 »
				dans } la 4 ^e — 500 »
				2 intendants de division de cavalerie à 700 francs 1,400 »
1,580	»	436,897 50	415,749 92	Intendant ou sous-intendant } à Anvers 1,300 »
				ordonnateur } à Bruxelles 1,600 »
				<u>18,100 »</u>
				Sous-intendant chargé du service de manutention à Gand (1 ^{er} serv.) 900 »
				— à Gand (2 ^e serv.) 1,000 »
				— à Bruges 900 »
				— à Anvers (1 ^{er} serv.) 1,000 »
				— à Anvers (2 ^e serv.) 900 »
				— à Malines 900 »
				— à Liège 1,200 »
				— à Beverloo 500 »
				— à Bruxelles (1 ^{er} serv.) 1,100 »
				— à Bruxelles (2 ^e serv.) 1,100 »
				— à Louvain 900 »
				— à Mons 900 »
				— à Namur 1,100 »
				— à Tournai 900 »
				<u>13,500 »</u>
				Officiers délégués dans les places où ne réside pas un sous-intendant 1,440 »
				<u>29,840 »</u>
				Officiers du service de santé des hôpitaux.
				Inspecteur général du service de santé 2,500 »
				Vétérinaire en chef 400 »
				<u>2,900 »</u>
3,058 20	69 50	1,857,728 80	1,857,778 02	

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						CRÉDITS demandés pour l'exercice 1911.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1910.	
								1,900,790 »	1,897,801 50	
REPORT. . . . fr.							1,900,790 »	1,897,801 50		
2^e SECTION.										
<i>Traitements, indemnités, solde et accessoires des troupes.</i>										
LITTÉRAS DES DÉVELOPPEMENTS.										
		LITTÉRA a.			LITT. b.	LITT. c.	LITT. d.	LITT. e.		
SERVICES.	Traitement et indemnités des officiers de tous grades.	Solde, indemnités et haute-paie des sous-officiers et soldats.	Traitements des employés civils de l'artillerie et du génie.	Logement avec ou sans nourriture. (*)	Service des écoles.	Service de l'administration, de l'instruction et de la bibliothèque. (*) Allocations aux masses de ménage. (b)	Service de la musique.			
10	Traitements et solde : De l'infanterie et du bataillon d'administration.	7,640,600 »	5,488,400 »	»	94,830 »	»	484,400 »	350,000 (*) »	14,058,230 »	13,925,214 (b) »
11	De la cavalerie .	1,939,680 »	1,451,250 »	»	60,030 »	225,000 »	106,200 »	40,000 »	5,851,760 »	5,405,650 65
12	De l'artillerie .	5,536,160 »	1,886,500 »	31,700 »	40,440 »	73,000 »	154,340 »	»	5,702,140 »	5,174,641 (b) »
13	Du génie. . .	814,500 »	299,700 »	502,800 »	7,470 »	»	58,830 »	»	1,685,300 »	1,685,674 55
14	Du train . .	188,200 »	80,350 »	»	1,200 »	10,000 »	8,050 »	»	287,800 »	287,800 »
		14,099,140 »	9,206,200 »	534,500 »	213,570 »	308,000 »	791,820 »	390,000 »		
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.							27,444,020 »	26,552,781 50		

AUGMENTATION fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1909.	DÉPENSES de l'exercice 1908.		
AUGMENTATION.	DIMINUTION.				
					(¹) Logement avec ou sans nourriture.
					Infanterie et bataillon d'adon
					Logement et nourriture. 9,000 journées à fr. 1,50 13,500 »
					id. sans nourriture. 375,000 id. 0,21 78,750 »
					Nourriture sans logement. 2,000 id. 1,29 2,580 »
					94,830 »
					Cavalerie
					Logement et nourriture. 44,000 id. 1,50 66,000 »
					id. sans nourriture. 5,000 id. 0,21 1,050 »
					Nourriture sans logement. 2,000 id. 1,29 2,580 »
					69,630 »
					Artillerie
					Logement et nourriture. 22,000 id. 1,50 33,000 »
					id. sans nourriture. 17,000 id. 0,21 3,570 »
					Nourriture sans logement. 3,000 id. 1,29 3,870 »
					40,440 »
					Génie
					Logement et nourriture. 3,000 id. 1,50 4,500 »
					id. sans nourriture. 8,000 id. 0,21 1,680 »
					Nourriture sans logement. 1,000 id. 1,29 1,290 »
					7,470 »
					Train
					Logement et nourriture. 600 id. 1,50 900 »
					id. sans nourriture. 200 id. 0,21 42 »
					Nourriture sans logement. 200 id. 1,29 258 »
					1,200 »
					(²) Service de l'administration, de l'instruction et de la bibliothèque.
					Infanterie et bataillon d'adon
					19 régiments, bataillon d'administration et corps de discipline et de correction. 336,800 »
					L'école des cadets. 58,000 »
					— des pupilles. 47,000 »
					— d'application et de perfectionnement. 12,000 »
					453,800 »
					Cavalerie
					8 régiments. 76,700 »
					L'école d'équitation. 20,300 »
					— normale de gymnastique et d'escrime. 6,000 »
					103,000 »
					Artillerie
					Inspecteur général. 4,000 »
					Commandant d'artillerie de forteresse de la position fortifiée d'Anvers. 1,500 »
					Commandant de l'école de tir. 1,000 »
					Inspecteur des poudres de guerre. 300 »
					Régiments de campagne; artillerie de forteresse des positions fortifiées d'Anvers, de Liège et de Namur; compagnies spéciales. 120,740 »
					L'école de tir. 700 »
					128,240 »
					Train
					Inspecteur général. 4,000 »
					4 directeurs. 6,200 »
					8,000 »
					Gand. 1,000 »
					Termonde. 1,050 »
					Bruges. 700 »
					Ostende. 500 »
					Ypres. 300 »
					Brasschaet. 300 »
					Saint-Bernard. 300 »
					Anvers (enceinte). 1,200 »
					— 1 ^{er} secteur. 1,200 »
					— 2 ^e — (Nord). 1,200 »
					— 2 ^e — (Sud). 1,200 »
					— 3 ^e — 1,200 »
					— 4 ^e — 1,200 »
					— 5 ^e — 1,200 »
					— 2 ^e ligne (Est). 1,200 »
					— 2 ^e — (Sud). 1,200 »
					Liège (rive gauche). 1,400 »
					— (rive droite). 1,550 »
					Arlon. 500 »
					Camp de Beverloo. 600 »
					Hasselt. 500 »
					Namur (Nord). 1,200 »
					— (Sud). 1,200 »
					Bruxelles (Ouest). 1,400 »
					— (Est). 1,200 »
					Vilvorde. 500 »
					Louvain. 1,100 »
					Diest. 300 »
					Mons. 1,000 »
					Charleroi. 500 »
					Tournai. 1,000 »
					28,100 »
					Régiment, bataillons de Liège et Namur, compagnies spéciales. 19,030 »
					57,330 »
					(³) Allocations aux masses de ménage.
					Infanterie. 30,600 »
					Cavalerie. 3,200 »
					Artillerie. 6,100 »
					Génie. 1,500 »
					Train. 50 »
					41,450 »
3,058 20	69 50	1,857,728 80	1,837,778 02		
135,016 »	»	13,872,989 25	13,742,461 81		
		(⁵)	(⁶)		
428,109 35	»	3,363,333 15	3,364,306 05		
527,409 »	»	5,226,250 57	5,196,645 04		
		(⁷)	(⁷)		
»	374 55	1,618,424 55	1,608,932 98		
»	»	»	»		
1,001,082 55	444 05	25,056,726 32	25,750,212 80		
1,001,238 50					

(⁴) Y compris le traitement des chefs de musique et la solde des musiciens.
(⁵) Y compris les sommes relatives au bataillon d'administration (art. 14 ancien fusionné avec l'art. 10 à partir de 1911).
(⁶) Non compris les sommes relatives au régiment du train (art. 14 nouveau séparé de l'art. 12 à partir de 1911).
(⁷) Y compris les sommes relatives au régiment du train (art. 14 nouveau séparé de l'art. 12 à partir de 1911).

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

N°S DES ARTICLES.	LITTERES des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1911.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1910.
CHAPITRE III.				
HÔPITAUX ET PHARMACIES MILITAIRES.				
<i>Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.</i>				
15	»	Achat de denrées et autres objets de consommation, d'objets d'habillement et de lingerie; achat et entretien du matériel; chauffage et éclairage; entretien des locaux; achat d'ouvrages et de publications; frais d'inhumation, frais de transport à leur lieu d'origine des militaires décédés pendant leur présence sous les drapeaux; indemnité journalière aux caporaux et soldats de la section des hôpitaux, etc. fr.	890,000 »	800,000 »
<i>Service pharmaceutique.</i>				
16	»	Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses	360,000 »	260,000 »
TOTAL DU CHAPITRE III. . . fr.			1,250,000 »	1,060,000 »

AUGMENTATION fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1909.	DÉPENSES de l'exercice 1908.	OBSERVATIONS.
ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
90,000 »	»	910,400 »	899,100 99	
100,000 »	»	389,200 »	506,699 05	
190,000 »	»	1,299,600 »	1,295,809 04	
190,000 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

N° DES ARTICLES	LITTELLAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1911.	alloués pour l'exercice 1910.
CHAPITRE IV.				
ACADÉMIE MILITAIRE.				
<i>Personnel de l'École militaire.</i>				
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>				
<i>État-major et employés du service intérieur.</i>				
17	a.	1 commandant et directeur des études	3,000	•
		1 commandant en second	1,000	•
		2 examinateurs permanents	1,500	•
		1 instructeur	500	•
		3 instructeurs adjoints	1,200	•
		6 inspecteurs des études	4,500	•
		1 chargé de la comptabilité	200	•
		1 dessinateur	3,500	•
		1 dessinateur à l'essai	2,400	•
		1 aumônier	3,000	•
		1 médecin	200	•
		1 bibliothécaire	200	•
		1 mécanicien	2,625	•
		1 préparateur de chimie	2,625	•
		1 aide-préparateur de chimie	1,550	•
		1 conservateur du matériel et du musée	300	•
		1 facteur	360	•
		2 secrétaires-archivistes	540	•
		2 économes	3,400	•
		1 chef de ménage	1,500	•
		3 concierges	1,440	•
		4 (professeur de gymnastique, maîtres d'armes et sous-officier d'artillerie).	1,680	•
		2 surveillants au manège	480	•
		2 brigadiers, 5 clairons, 25 cavaliers	1,100	•
		Personnel civil militarisé	54,000	•
Personnel civil non militarisé	13,000	•		
		85,600	•	
<i>Corps enseignant.</i>				
b.	11 professeurs militaires	10,500	•	
		0 — civils	42,400	•
		17 répétiteurs militaires	7,200	•
		6 maîtres et chargés de cours militaires	3,600	•
		1 maître civil	4,500	•
		68,000	•	154,600
<i>Bourses d'études.</i>				
c.	12 bourses d'études à 800 francs	9,600	•	
		Indemnité au personnel admis à la retraite	1,000	•
		10,600	•	
<i>Personnel de l'École de guerre.</i>				
<i>État-major et corps enseignant.</i>				
18		1 commandant	2,540	•
		1 commandant en second	600	•
		1 secrétaire	400	•
		14 professeurs militaires	10,160	•
		4 — civils	3,600	•
		1 maître militaire	600	•
		1 maître civil	900	•
		1 préparateur	200	•
		10,000	•	
<i>Service intérieur.</i>				
		1 sous-officier archiviste	240	•
		1 copiste dessinateur	1,000	•
		1 imprimeur-lithographe	1,417	•
		5 (huissier, messager, garçons de bureau, homme de peine).	7,943	•
		Indemnité au personnel admis à la retraite	500	•
		11,700	•	
A REPORTER.			194,000	183,600

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1909.	DÉPENSES de l'exercice 1908.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
9,600 »	•	141,950 •	152,419 87	
1,700 •	•	28,680 •	27,979 »	
11,500 •	•	170,010 •	180,398 87	

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

N° DES ARTICLES.	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1911.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1910.
		REPORT. fr.	194,900 »	183,600 »
		<i>Dépenses d'administration de l'École militaire.</i>		
		Frais de bureau	2,500 »	
		Chauffage et éclairage (y compris les locaux de l'École de guerre)	64,000 »	
10		Indemnités aux travailleurs et ménage des clairons.	1,500 »	
		Indemnités aux membres du jury	9,000 »	
		Achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues	11,200 »	
		Achat de livres, appareils, instruments et modèles; manipulations au laboratoire de chimie	12,000 »	
		<i>Dépenses d'administration de l'École de guerre.</i>		
		Frais de bureau	600 »	
20		Indemnités aux travailleurs	400 »	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues	5,550 »	6,550 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	501,450 »	200,150 »
			AUGMENTATION fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1909.	DÉPENSES de l'exercice 1908.	OBSERVATIONS
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
11,500	•	170,610	160,398 87	
•	•	67,000	53,610 25	
•	•	9,350	7,358 23	
11,500	•	246,960	221,570 35	
11,500	•			

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

N° DES ARTICLES.	LITTERES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1911.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1910.
CHAPITRE V.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
21	.	Traitements et indemnités du personnel des établissements de fabrication de l'artillerie et de l'École de tir de l'artillerie.	120,000	120,000
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
Arsenaux et magasins de guerre.				
a.		Dépenses diverses dans les magasins des positions fortifiées, les arsenaux, les parcs de l'armée de campagne, le polygone et l'école de tir. Entretien du matériel en service dans les batteries de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement des officiers comptables du matériel, des adjudants de matériel et des maîtres artificiers non logés dans les bâtiments de l'État. Indemnités pour travaux extraordinaires ou supplémentaires tant dans les corps de troupe que dans les établissements et services spéciaux de l'artillerie. Service des installations électriques dans les ouvrages militaires occupés par l'artillerie	315,000	
Fonderie de canons.				
b.		Fabrication et réparation de bouches à feu, projectiles, affûts métalliques, armement et dépendances	200,000	
Arsenal de construction.				
c.		Construction et réparation des affûts, avant-trains, caissons et des voitures en général, tant de l'armée de campagne que des ouvrages fortifiés, ainsi que des armements, dépendances et harnais de ces affûts et voitures. — Entretien et renouvellement du harnachement en usage dans l'artillerie de campagne et au régiment du train:	400,000	
22		Manufacture d'armes.	2,415,000	2,415,000
d.		Fabrication ou achat d'armes portatives et de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement; réparation des armes existant dans les magasins des corps et dans les arsenaux. — Fabrication et entretien du matériel de tir à la cible	200,000	
A REPORTER.			fr. 1,115,000	2,535,000
			2,535,000	2,535,000

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1900.	DÉPENSES de l'exercice 1900.	OBSERVATIONS.
ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
.	.	120,000 .	116,765 72	
.	.	2,400,000 .	2,400,000 .	
.	.	2,520,000 .	2,516,765 72	

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

N° DES ARTICLES	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1911.	alloués pour l'exercice 1910.
		REPORT. . . . fr. 1,115,000	2,535,000	2,535,000
		École de pyrotechnie.		
e.		Fabrication et achat de cartouches, capsules, étoupilles, charges, munitions et artifices divers	1,050,000	
f.		Achat de poudre de guerre.	240,000	
g.		Dépenses diverses et menus achats	10,000	
		TOTAL DU CHAPITRE V	fr. 2,535,000	2,535,000

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1909.	DÉPENSES de l'exercice 1908.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
•	•	2,520,000 •	2,516,765 72	
•	•	2,520,000 •	2,516,765 72	

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NOS DES ARTICLES.	LITTERES des développements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1911.	alloués pour l'exercice 1910.
CHAPITRE VI.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
	a	Entretien ordinaire :		
		Bâtiments militaires fr. 598,418 »		
		Ouvrages de fortification 16,305 »		
		Ouvrages mixtes 24,445 »		
		----- 659,168 »		
	b.	Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains du domaine de la Guerre :		
		Bâtiments militaires fr. 433,210 »		
		Ouvrages de fortification 47,727 »		
		Ouvrages mixtes 77,680 »		
		----- 558,617 »		
23	c.	Frais de surveillance générale et service des bureaux. 70,000 »		
	d.	Achat d'immucibles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments et frais d'ameublement pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux adjoints du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage au gaz des bâtiments militaires 186,485 »	1,694,270 »	1,694,270 »
	e.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et téléphonique et acquisition de matériel; frais de voyage aux officiers du génie qui prennent part aux ascensions aérostatiques et aux employés civils militarisés des troupes du génie qui se déplacent pour le service technique du régiment et des compagnies spéciales; primes à allouer pour découverte des auteurs de vols et de dégradations aux lignes télégraphiques ou téléphoniques 181,000 »		
	f.	Achat d'outils et de matériel roulant pour le parc du génie. 10,000 »		
	g.	Levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers, fonctionnaires et employés chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc, etc 15,000 »		
	h.	Abonnement aux installations téléphoniques pour les autorités militaires dans certaines garnisons 10,000 »		
	i.	Renouvellement et entretien du gros matériel des corps de troupe, mobilier des écoles et des magasins, appareils et objets de gymnastique, etc. 24,000 »		
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.			1,694,270 »	1,694,270 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1909.	DÉPENSES de l'exercice 1908.	OBSERVATIONS							
Augmentation.	Diminution.			DÉSIGNATION DES PLACES.	(Litt. a.) Entretien ordinaire.			(Litt. b.) Constructions, améliorations, répara- tions et renouvellements; défrichement, ensemencement, etc.			TOTAL par place.
		Bâtiments milliaires.	Ouvrages de fortifica- tions.		Ouvrages mixtes.	Bâtiments milliaires.	Ouvrages de fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.			
				<i>1^{re} direction.</i>							
				Alost	4,000	"	"	8,000	"	"	9,000
				Audenarde	4,700	"	"	8,000	"	"	12,700
				Bruges	17,600	"	"	24,000	"	"	41,600
				Courtrai	1,200	"	"	500	"	"	1,700
				Gand	28,800	"	"	24,000	"	"	52,800
				Menin	1,600	"	"	1,500	"	"	3,100
				Ostende	7,000	"	"	4,800	"	"	11,800
				Saint-Nicolas	1,900	"	"	2,000	"	"	3,900
				Termonde	12,000	50	450	15,500	"	"	23,000
				Ypres	10,400	"	"	15,000	"	"	25,400
				<i>2^e direction.</i>							
				Laboratoire central de réception des ciments.	1,600	"	"	"	"	"	1,600
				Anvers (enceinte)	71,210	5,000	2,700	60,069	21,010	20,100	180,089
				— 2 ^e ligne { Forts	11,485	1,080	1,950	12,000	6,375	4,000	36,860
				(Est) { Contich	2,700	"	"	2,000	"	"	4,700
				— 2 ^e ligne { Forts	10,800	1,800	200	5,100	4,000	4,000	25,900
				(Sud) { St-Bern ^d	6,950	"	"	7,600	"	"	14,550
				— (C. R.) { Forts	1,815	1,400	550	645	70	2,685	6,965
				1 ^{er} sect ^r { Brasscha ^t	11,050	"	"	7,900	"	"	18,950
				— 2 ^e sect ^r (Nord)	4,925	"	"	4,115	"	"	9,040
				— 2 ^e sect ^r { Forts	5,450	1,100	700	5,000	"	"	10,250
				(Sud) { Malines	12,908	"	"	15,000	"	"	27,908
				— 3 ^e sect ^r	150	"	"	"	"	"	150
				— 4 ^e sect ^r { Forts	10,095	2,100	2,400	9,295	2,710	3,700	50,300
				Beveren	3,480	"	"	3,550	"	"	7,030
				— 5 ^e sect ^r	3,080	2,375	2,795	25,605	3,530	15,365	53,748
				<i>3^e direction.</i>							
				Liège (rive gauche) { Ville	17,870	"	"	10,000	"	"	27,870
				(Forts et R. M.)	9,595	"	4,000	7,550	"	"	20,945
				Liège (rive droite) { Ville	14,060	"	"	8,500	"	"	22,560
				(Forts et R. M.)	8,735	"	2,900	4,500	"	"	15,935
				Arlon	7,060	"	"	1,500	"	"	8,560
				Bouillon	1,530	"	"	1,980	"	"	3,510
				Huy	2,770	"	"	1,200	"	"	3,970
				Verviers	2,450	"	"	1,000	"	"	3,450
				Camp de Beverloo	45,500	"	1,100	58,950	"	"	85,550
				Hasselt	8,560	"	"	2,690	"	"	11,050
				Saint-Trond	1,380	"	"	"	"	"	1,380
				<i>4^e direction.</i>							
				Namur { Ville	26,150	"	900	8,500	"	"	35,550
				(Nord) { Forts et R. M.	5,718	1,400	3,000	2,000	832	"	12,950
				Namur { Ville	8,560	"	"	7,900	9,200	3,200	28,660
				(Sud) { Forts et R. M.	10,445	"	"	7,200	"	5,850	25,495
				Philippeville	5,222	"	"	4,100	"	"	7,322
				Mariembourg	1,580	"	"	4,240	"	"	5,820
				Dinant	1,650	"	"	1,400	"	"	3,050
				Bruxelles (Est)	51,000	"	"	14,000	"	1,000	66,000
				Bruxelles (Ouest)	40,920	"	"	11,815	"	15,980	68,715
				Vilvorde	10,650	"	"	4,265	"	"	14,915
				Louvain	14,000	"	"	11,000	"	"	25,000
				Tirlemont	5,170	"	"	1,800	"	"	6,970
				Wavre	1,750	"	"	1,500	"	"	3,250
				Nivelles	1,150	"	"	1,500	"	"	2,650
				Diest	7,545	"	1,000	3,145	"	1,800	15,290
				Mons	17,700	"	"	6,430	"	"	24,130
				Charleroi	6,100	"	"	2,400	"	"	8,500
				Tournai	17,200	"	"	3,848	"	"	21,048
				Ath	2,550	"	"	2,500	"	"	4,850
		1,704,270	1,707,996 71	TOTAUX	598,418	16,505	24,445	455,210	47,797	77,680	1,197,735
								659,168		858,617	

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

N° DES ARTICLES.	LITRES des développements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1911.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1910.
CHAPITRE VII.				
NOURRITURE DES TROUPES, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.				
<i>Nourriture des troupes. — Fourrages.</i>				
Pain.				
a.		14,450,000 rations à 15 centimes fr. 2,167,500 »		
		A DÉDUIRE, pour les hommes en petite permission ou à l'hôpital 166,500 »		
		RESTE. fr. 2,001,000 »		
Viande.				
b.		14,450,000 rations, à 38 centimes. fr. 5,491,000 »		
		A DÉDUIRE, pour les hommes en petite permission ou à l'hôpital. 421,800 »		
		RESVÉ. fr. 5,069,200 »		
Fourrages en nature.				
24		1,627,535 rations fortes, pour les chevaux de troupe des guides, de l'artillerie et du train, à fr. 1 40 fr. 2,278,549 »	11,210,000 »	10,780,000 »
		1,349,770 rations légères pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers et de chasseurs, à fr. 1 36 1,835,687 20		
		2,977,305		
c.		A AJOUTER :		
		Les rations supplémentaires accordées aux chevaux des corps de troupe montés qui effectuent des étapes pour se rendre dans les camps d'instruction ou pour rejoindre leur garnison, qui participent aux manœuvres d'ensemble, qui sont employés hors de leurs garnisons à un service de sécurité, etc. fr. 93,563 80		
		Fr. 4,207,800 »		
		A DÉDUIRE pour chevaux manquants 80,000 »		
		RESTE. fr. 4,127,800 »		
d.		Améliorations à apporter aux bâtiments et services d'exploitation 12,000 »		
		TOTAL. fr. 11,210,000 »		
		A REPORTER. fr. 11,210,000 »	11,210,000 »	10,780,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1909.	DÉPENSES de l'exercice 1908.	OBSERVATIONS																																	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																				
				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">RATIONS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie et bataillon d'adminis- tration.</td> <td>9,011,850</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>1,960,780</td> </tr> <tr> <td>Artillerie.</td> <td>2,990,080</td> </tr> <tr> <td>Génie.</td> <td>540,200</td> </tr> <tr> <td>Train.</td> <td>103,666</td> </tr> <tr> <td></td> <td>14,606,570</td> </tr> <tr> <td>A déduire pour journées de marche.</td> <td>- 156,570</td> </tr> <tr> <td>RESTE.</td> <td>14,450,000</td> </tr> </tbody> </table>	RATIONS.		Infanterie et bataillon d'adminis- tration.	9,011,850	Cavalerie	1,960,780	Artillerie.	2,990,080	Génie.	540,200	Train.	103,666		14,606,570	A déduire pour journées de marche.	- 156,570	RESTE.	14,450,000															
RATIONS.																																					
Infanterie et bataillon d'adminis- tration.	9,011,850																																				
Cavalerie	1,960,780																																				
Artillerie.	2,990,080																																				
Génie.	540,200																																				
Train.	103,666																																				
	14,606,570																																				
A déduire pour journées de marche.	- 156,570																																				
RESTE.	14,450,000																																				
				<p>Décomposition du nombre de rations de fourrages :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ARMES.</th> <th rowspan="2">NOMBRE de chevaux de troupe.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Cavalerie . { Guides</td> <td>1,234</td> <td>450,410</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>2,464</td> <td>"</td> <td>899,360</td> </tr> <tr> <td>1,234</td> <td>"</td> <td>450,410</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,931</td> <td>1,070,910</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Train</td> <td>201</td> <td>106,215</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>TOTAUX</td> <td>8,167</td> <td>1,627,535</td> <td>1,349,770</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>2,977,305</td> </tr> </tbody> </table>	ARMES.	NOMBRE de chevaux de troupe.	NOMBRE DE RATIONS		fortes.	légères.	Cavalerie . { Guides	1,234	450,410	"	2,464	"	899,360	1,234	"	450,410	Artillerie	2,931	1,070,910	"	Train	201	106,215	"	TOTAUX	8,167	1,627,535	1,349,770					2,977,305
ARMES.	NOMBRE de chevaux de troupe.	NOMBRE DE RATIONS																																			
		fortes.	légères.																																		
Cavalerie . { Guides	1,234	450,410	"																																		
	2,464	"	899,360																																		
	1,234	"	450,410																																		
Artillerie	2,931	1,070,910	"																																		
Train	201	106,215	"																																		
TOTAUX	8,167	1,627,535	1,349,770																																		
				2,977,305																																	
450,000		10,694,120 65	10,962,027 59																																		
450,000		10,694,120 65	10,962,027 59																																		

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1911.	alloués pour l'exercice 1910.
		REPORT. fr.	11,210,000	10,780,000 »
		<i>Service du couchage.</i>		
25	*	Renouvellement et entretien du matériel de couchage et du matériel d'exploitation, loyer et entretien des bâtiments, améliorations aux bâtiments et service d'exploitation, traitements et indemnités du personnel, etc.	600,000	550,000
		<i>Habillement des troupes. — Renouvellement et entretien du harnachement de la cavalerie.</i>		
26	*	Achat, confection et entretien des effets et objets d'habillement, d'équipement et de buffleterie; achat et entretien des objets de harnachement des régiments de cavalerie; renouvellement et entretien des objets de campement ainsi que du harnachement « anglais »; entretien des armes; achat et entretien des objets servant à l'instruction des élèves tambours et clairons; achat et entretien du matériel des magasins d'habillement et d'armement; indemnités et frais divers à supporter par le service de l'habillement; frais d'exploitation du magasin central d'habillement de l'armée, ainsi qu'améliorations aux bâtiments, etc.	5,450,000	5,150,000
		<i>Transports généraux. — Moyens de transport des troupes en marche.</i>		
	a.	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	80,000	»
	b.	Moyens de transport des troupes en marche.	830,000	»
	c.	Frais de transport des élèves sous-lieutenants de l'École militaire; indemnités aux employés qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc. fr. 2,200 »	5,000	»
27		Frais de transport des élèves de l'École de guerre et des instruments 2,800 »		
			980,000	950,000 »
	d.	Frais de transport des officiers non montés qui se rendent dans les villes voisines de leur garnison pour y suivre les cours d'équitation	10,000	»
	e.	Renouvellement et entretien de bicyclettes; dépenses pour l'habillement spécial, frais de nourriture supplémentaire, etc.	42,000	»
	f.	Frais de transport des officiers des positions fortifiées d'Anvers, Liège et Namur qui, pour y assurer leur service, se rendent dans les forts où est casernée leur unité	15,000	»
		A REPORTER	fr. 18,220,000	17,410,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		alloués	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1909.	l'exercice 1908.	
430,000 »	•	10,694,129 65	10,962,027 59	
50,000 »	•	550,000	552,193 09	
500,000 »	•	5,220,000 »	5,150,765 06	
50,000 »	•	1,033,739 66	935,801 11	
810,000 »	•	17,407,859 31	17,580,787 28	

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1911.	alloués pour l'exercice 1910.
		REPORT. fr.	18,220,000 »	17,410,000 »
		<i>Chauffage et éclairage de certains locaux et des corps de garde.</i>		
28		Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de certains locaux (logements de troupes, magasins, etc.); entretien et renouvellement du matériel de chauffage, des bassins-lavabos, des crachoirs et des carpettes à l'usage des corps de garde ainsi que des capotes et des bottes imperméables destinées aux sentinelles; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	165,000 »	150,000 »
		<i>Remonte.</i>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison de 1/10 environ de l'effectif en chevaux.)</i>		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
		591 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. . . fr. 430,100 »		
		128 — de guides, à 1,150. . . 147,200 »		
		95 — de selle d'artillerie, à 1,150. . . 109,250 »		
		230 — de trait — à 1,050. . . 241,500 »		
		22 — de trait du train, à 1,100. . . 24,200 »		
a.		Supplément pour l'achat de chevaux de trait irlandais pour les batteries à cheval : 1/10 de 152 chevaux = 17 chevaux, à 100 francs 1,700 »		
		955,950 »		
		A déduire pour l'artillerie, les besoins de la remonte étant moins grands au début fr. 57,950 »		
		896,000 »		
29		A déduire (voir l'alinéa c ci-dessous) fr. 26,000 »		
		870,000 »		
b.		Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 »		
c.		Achat des chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie et l'artillerie. 12,000 »		
d.		Menus frais de la commission chargée de l'achat des chevaux de trait indigènes dans le Luxembourg, menus frais pour objets à l'usage des commissions de remonte et de répartition, primes aux militaires montant le même cheval pendant plus de huit ans, achat et entretien des musettes pour chevaux de remonte, etc. 2,000 »	920,000 »	900,000 »
e.		Frais des commissions envoyées à l'étranger pour l'achat de chevaux (déplacement, séjours, transports et nourriture des chevaux, etc) 26,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.	19,305,000 »	18,460,000 »

AUGMENTATION. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1909.	DÉPENSES de l'exercice 1908.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
810,000 »	»	17,497,859 31	17,580,787 28	
15,000 »	»	167,000 »	257,264 32	
20,000 »	»	900,000 »	899,996 »	
845,000 »	»	18,564,859 31	18,718,047 60	
845,000 »	»			

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1911.	alloués pour l'exercice 1910.
CHAPITRE VIII.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
Traitements de non-activité.				
1° Pour motifs de santé.				
	EFFECTIF.			
		4 Majors, à	4,725 . 18,900 »	
		9 Capitaines en premier ou commandants, à	3,450 . 31,050 »	
		9 — en second, à	2,775 . 24,975 »	
		0 Lieutenants, à	2,175 . 19,575 »	
		4 Sous-lieutenants, à	1,875 . 7,500 »	
		TOTAL	102,000 »	
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments, approximativement	500 »	
			101,500 »	
2° Par mesure d'ordre.				
	a.	1 Capitaine en premier ou commandant, à	2,300 . 2,300 »	
		3 Capitaines en second, à	1,850 . 5,550 »	
		2 Lieutenants, à	1,450 . 2,900 »	
		TOTAL	10,750 »	
		A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ % pour médicaments, approximativement	50 »	
			10,700 »	
			176,000 »	176,000 »
3° Employés civils.				
		16 Fonctionnaires et employés civils de l'Administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département	50,000 »	
			50,000 »	
Honoraires.				
	b.	Honoraires d'avocats et frais de procédure	13,800 »	
Indemnités de déplacement, de déménagement et frais de représentation.				
	a.	Indemnités de voyage et de séjour, missions et frais de représentation	210,000 »	
	b.	Indemnités de voyage et de séjour du Ministre	5,000 »	290,000 »
	c.	Indemnités de déménagement	75,000 »	285,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	466,000 »	469,000 »

AUGMENTATION. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1909.	DÉPENSES de l'exercice 1908.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	210,550	193,312 54	
7,000	.	414,500	368,808 59	
7,000	.	626,050	562,121 13	
7,000	.			

BUDGET DE L'EXERCICE 1914.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1914.	alloués pour l'exercice 1913.
CHAPITRE IX.				
PENSIONS ET SECOURS.				
	a.	Pensions provisoires fr. 197,000 »		
	b.	Pensions : paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre 10,000 »		
32	c.	Secours à des militaires et à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, à des employés ou à d'anciens employés du Ministère de la Guerre, à leurs veuves et à leurs familles. 61,000 »	417,000 »	417,000 »
	d.	Secours et indemnités à des sous-officiers et soldats réformés 98,000 »		
	e.	Subside et annuité à la Caisse de retraite et de secours des ouvriers des Chemins de fer de l'État pour l'affiliation des employés et ouvriers civils des services ressortissant au Département de la Guerre et indemnités à des agents civils victimes d'accidents en service ou à leurs ayants droit. 81,000 »		
TOTAL DU CHAPITRE IX fr.			417,000 »	417,000 »
CHAPITRE X.				
DÉPENSES IMPRÉVUES.				
35	*	Dépenses imprévues non libellées au Budget. (Achat de décorations militaires; secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre; dépenses occasionnées par la réception d'officiers étrangers; indemnités à payer pour dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres des troupes; subsides aux sociétés d'anciens militaires; indemnités pour pertes de chevaux; secours aux permissionnaires et aux miliciens de la nouvelle levée résidant à l'étranger; frais d'affranchissement de la correspondance adressée à certains permissionnaires ou de remise des ordres de rejoindre; réparations aux drapeaux des corps de troupe; frais d'entretien des militaires détenus provisoirement dans les prisons en attendant qu'ils soient ramenés à leur corps; frais d'impression de règlements et instructions, etc.)	100,000 »	100,000 »
TOTAL DU CHAPITRE X fr.			100,000 »	100,000 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.				
CHAPITRE XI.				
SERVICES DIVERS.				
34	*	Participation dans les frais de certains stands communaux	37,500 »	37,500 »
35	*	Organisation de parcs aérostatiques de place	88,000 »	94,000 »
36	*	Complètement partiel et appropriation du matériel de guerre pour les troupes du génie	132,000 »	63,000 »
A REPORTER fr.			204,500 »	194,500 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1909	DÉPENSES de l'exercice 1908.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
•	•	381,050	378,790 32	
•	•	381,050	378,790 32	

»	•	141,050	98,951 17	
•	•	141,050	98,951 17	

•	•	57,500	•	
•	50,000	90,000	84,946 44	
60,000	•	110,000	•	
60,000	50,000	243,500	84,946 44	

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

N° DES ARTICLES	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1911.	alloués pour l'exercice 1910.
		REPORT. . . . fr.	204,500	194,500
37	•	Amélioration du casernement	2,000,000	1,980,400
38	•	Armement de l'artillerie de campagne	1,160,500	800,000
39	•	Aménagement de gymnases	50,000	»
	•	Armement des troupes de l'artillerie de forteresse (<i>pour mémoire</i>)	»	259,590
40	•	Construction d'un arsenal du parc de campagne à Etterbeek	260,000	300,000
41	•	Outillage scientifique de l'École militaire	50,000	50,000
42	•	Aménagement des trains sanitaires	56,000	50,000
	•	Routes militaires de Liège et de Namur et réseaux téléphoniques dans ces positions (<i>pour mémoire</i>)	»	»
	•	Routes militaires de Liège (<i>pour mémoire</i>)	»	»
	•	Établissement de réparation entre les lits des soldats (<i>pour mémoire</i>)	»	200,000
	•	Acquisition de couchettes individuelles en fer pour le camp de Beverloo (<i>pour mémoire</i>)	»	»
	•	Installation d'un service de mécano-thérapie à l'hôpital militaire de Bruxelles (<i>pour mémoire</i>)	»	»
	•	Agrandissement du magasin du service du couchage, à Anvers (<i>pour mémoire</i>)	»	»
45	•	Munitions d'exercice pour batteries de campagne.	250,000	150,000
44	•	Acquisition de consoles-supports	10,000	15,500
45	•	Munitions pour les exercices de tir de la garde civique.	80,000	80,000
	•	Acquisition de matériel et d'équipements pour brancardiers (<i>pour mémoire</i>)	»	37,500
46	•	Armement des nouveaux ouvrages défensifs — autres que ceux de l'Escaut — en construction dans la position fortifiée d'Anvers	1,000,000	»
47	•	Achat de chevaux	259,100	619,600
	•	Construction d'un magasin des fourrages à Gand	»	60,000
48	•	Complètement ou transformation du charroi de l'armée.	150,000	»
49	•	Complètement partiel du matériel de siège des ouvrages fortifiés du pays	12,000	»
50	•	Routes militaires et réseaux téléphoniques dans les positions fortifiées du pays	80,000	»
51	•	Matériel et explosifs pour travaux du génie	18,000	»
52	•	Matériel des polygones et outils pour pionniers de cavalerie	25,000	»
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . fr.	5,625,100	4,744,690

AUGMENTATION . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1909.	DÉPENSES de l'exercice 1908.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION	DIMINUTION.			
69,000 »	59,000 »	235,500 »	84,946 44	
19,600 »	»	2,360,000 »	1,874,915 40	
560,500 »	»	3,500,000 »	3,200,000 »	
50,000 »	»	»	»	
»	259,390 »	296,000 »	250,000 »	
»	40,000 »	»	369,856 »	
»	»	»	»	
»	14,000 »	50,000 »	50,000 »	
»	»	»	65,811 »	
»	»	70,000 »	»	
»	200,000 »	»	»	
»	»	»	19,764 »	
»	»	»	23,435 73	
»	»	50,000 »	»	
100,000 »	»	»	»	
»	3,500 »	»	1,665 67	
10,000 »	»	»	»	
»	37,300 »	»	»	
1,000,000 »	»	500,000 »	»	
»	560,500 »	»	»	
»	60,000 »	225,000 »	»	
150,000 »	»	100,000 »	139,615 85	
12,000 »	»	56,000 »	19,090 70	
80,000 »	»	»	»	
18,000 »	»	»	»	
25,000 »	»	»	»	
1,894,100 »	1,013,690 »	7,450,500 »	6,099,088 79	
880,410 »				

BUDGET DE L'EXERCICE 1911.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1911.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1910.
<h1>Récapitulation.</h1>			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
I.	Administration centrale	797,600	777,400
II.	Traitements, indemnités, solde et accessoires	27,444,020	26,352,781 50
III.	Hôpitaux et pharmacies militaires	1,250,000	1,060,000
IV.	Académie militaire	501,450	290,150
V.	Établissements et matériel de l'artillerie	2,535,000	2,535,000
VI.	Matériel du génie	1,694,270	1,694,270
VII.	Nourriture des troupes, fourrages et autres prestations	19,505,000	18,460,000
VIII.	Traitements divers et honoraires	466,000	459,000
IX.	Pensions et secours	417,000	417,000
X.	Dépenses imprévues	100,000	100,000
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
XI.	Services divers	5,623,100	4,744,690
TOTAUX. fr.		59,035,440	56,890,291 50

AUGMENTATION . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués pour l'exercice 1909.	DÉPENSES de l'exercice 1908.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
20,200 .	.	764,400 .	746,048 48	
1,001,258 50	"	25,035,726 32	25,750,212 80	
190,000 .	"	1,299,600 .	1,295,809 04	
11,500 .	"	246,960 .	221,576 55	
"	"	2,520,000 .	2,516,765 72	
"	"	1,704,270 .	1,707,996 71	
845,000 .	"	18,564,859 31	18,718,047 60	
7,000 .	"	625,050 .	562,121 13	
"	"	581,950 .	578,799 52	
"	"	141,650 .	98,951 17	
880,410 .	"	7,450,500 .	6,099,088 79	
3,045,148 50	"	59,635,055 65	58,095,218 01	
3,045,148 50				

(58)

ANNEXES

**AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE
POUR L'EXERCICE 1911.**

COMPOSITION

DES

ÉTATS-MAJORS ET DES CORPS DE TROUPE

CALCUL DU TRAITEMENT, SOLDE, ETC.

(65)

EFFECTIF organique.		ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.	
Hommes.	Chevaux		
Section d'activité.			
10	51	Lieutenants généraux à fr.	18,500 » 185,000 »
18	56	Généraux-majors à	12,700 » 238,600 »
28	67		
Section de réserve.			
2	4	Lieutenants généraux à fr.	14,800 » 29,600 »
4	8	Généraux-majors à	10,160 » 40,640 »
6	12		
		Supplément à des généraux et colonels chargés de fonctions supérieures à celles de leur grade	6,500 »
			490,140 »
		A déduire pour un lieutenant général (Ministre de la Guerre)	18,500 »
			471,640 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments, approximativement	2,540 »
		RESTE. fr.	469,300 »
Corps d'état-major.			
5	10	Colonels à fr.	9,500 = 47,500 »
5	10	Lieutenants-colonels à	7,100 = 35,500 »
10	20	Majors à	6,500 = 65,000 »
16	32	Capitaines commandants à	4,800 = 76,800 »
10	20	Id. en second à	3,700 = 37,000 »
		Supplément aux officiers subalternes montés	26 à 600 = 15,600 »
46	92		272,200 »
80	181	A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments, approximativement	1,400 »
			270,800 »
		Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre	5,500 »
		Id. de marche et indemnité journalière de 2 francs	5,600 »
		Id. de monture : 181 (1) chevaux à 500 francs	90,500 »
		Id. aux officiers admis à la retraite	14,000 »
			588,400 »
		TOTAL. fr.	855,700 »

(1) Y compris 10 chevaux pour lieutenants généraux de la section de réserve chargés d'un service actif et généraux-majors chargés de fonctions supérieures, ainsi que pour aides de camp ou officiers d'ordonnance.

EFFECTIF organique.		ÉTAT-MAJOR DES PROVINCES ET DES PLACES.	
Hommes.	Chevaux.		
5	10	Généraux-majors à fr.	10,160 » 50,800 »
5		Majors de place à	5,800 » 29,000 »
8		Capitaines en premier à	4,600 » 36,800 »
9	7	Id. en second.	5,700 » 55,500 »
8		Lieutenants à	2,900 » 25,200 »
4		Sous-lieutenants à	2,500 » 10,000 »
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier	1,800 »
		Supplément aux officiers subalternes montés 2 à 600 »	1,200 »
			186,100 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments, approximativement	900 »
			185,200 »
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	400 »
		— de marche et indemnité journalière de 2 francs	700 »
		— de monture : 17 chevaux à 500 francs.	8,500 »
		— aux officiers admis à la retraite	1,600 »
59	17	TOTAL. fr.	196,400 »
INTENDANCE MILITAIRE.			
1		Intendant en chef à fr.	12,700 » 12,700 »
4		Intendants de 1 ^{re} classe à	9,500 » 38,000 »
6		Id. de 2 ^e classe à	7,100 » 42,600 »
13	21	Sous-intendants de 1 ^{re} classe à	6,500 » 81,900 »
9		Id. de 2 ^e classe à	4,600 » 41,400 »
6		Id. de 3 ^e classe à	3,700 » 22,200 »
	4	Supplément à un officier subalterne monté	2,400 »
			241,200 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments, approximativement	1,200 »
			240,000 »
		Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre	4,200 »
		— de marche et indemnité journalière de 2 francs.	400 »
		— de monture : 25 chevaux à 500 francs.	12,500 »
		— aux officiers admis à la retraite	1,000 »
59	25	TOTAL. fr.	258,100 »

EFFECTIF organique.			
Hommes.	Chevaux.	SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.	
1	2	Inspecteur général fr.	12,700 »
6		Médecins principaux de 1 ^{re} classe à	9,500 »
11		Id. de 2 ^e classe à	7,100 »
18		Médecins adjoints de 1 ^{re} classe à	2,600 »
18		Id. de 2 ^e classe à	2,500 »
1		Pharmacien en chef	7,100 »
4		Pharmaciens principaux à	6,300 »
13		Id. de 1 ^{re} classe à	4,600 »
10		Id. de 2 ^e classe à	5,700 »
7		Id. de 3 ^e classe à	2,900 »
9		Id. de 4 ^e classe à	2,600 »
10		Id. adjoints à	2,500 »
1	1	Vétérinaire en chef à	7,100 »
		Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier	1,500 »
			446,000 »
		A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	2,250 »
			443,770 »
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	3,000 »
		Id. de marche et indemnité journalière de 2 francs.	1,400 »
		Id. de monture : 3 chevaux à 500 francs	1,500 »
		Id. aux médecins adjoints qui font du service dans les armes montées.	1,080 »
		Traitement, supplément de traitement et indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés	1,000 »
		Indemnité à un pharmacien chargé des analyses chimiques pour les différents services de l'armée	500 »
		Indemnité aux officiers admis à la retraite	3,400 »
109	5	TOTAL fr.	455,650 »

OFFICIERS:

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations
	Hommes.	Chevaux.			
Infanterie :					
Colonels	20	40	9,500 *	190,000 .	
Lieutenants-colonels	19	58	7,100 *	154,900 .	
Majors	99	157	6,500 *	625,700 .	
Capitaines commandants adjudants-majors de régiment	19	19	4,600 *	87,400 .	
Capitaines commandants	518	92(*)	4,600 *	1,462,800 .	
Capitaines en second	254		5,700 *	865,800 .	
Lieutenants	518		3,900 *	1,502,200 .	
Sous-lieutenants	518		2,500 *	1,295,000 .	
	1,745	546			
Capitaines en premier quartiers-mâtres	20	"	4,600 "	92,000 *	
Capitaines en second payeurs	19	"	5,700 "	70,500 *	
Lieutenants payeurs	20	"	2,900 "	58,000 *	
Sous-lieutenants payeurs	20	"	2,500 "	50,000 *	
Capitaines en premier administrateurs d'habillement	10	"	4,600 "	46,000 "	
Id. en second id.	9	"	5,700 "	55,500 "	
	98	"			
Médecins de régiment { de 1 ^{re} classe	8	"	6,500 "	50,400 *	
{ de 2 ^e id.	11	"	5,100 "	56,100 "	
Médecins de bataillon { de 1 ^{re} classe	29	"	4,200 *	121,800 "	
{ de 2 ^e id.	55	"	5,250 "	107,250 "	
	81	"		6,846,950 "	
Bataillon d'administration :					
Officier supérieur	1	"	5,800 "	5,800 "	
Officiers d'administration { de 1 ^{re} classe	17	"	4,600 "	78,200 "	
{ de 2 ^e id.	18	"	5,700 "	60,600 "	
{ de 3 ^e id.	21	"	2,900 "	60,900 "	
{ de 4 ^e id.	21	"	2,500 "	52,500 "	
	78	"			
	2,002	546		7,110,950 "	
A ajouter les suppléments de traitement :					
Pour le corps de discipline } 5 capitaines à 600 francs = fr.			5,000 "		
et de correction. } 16 lieutenants ou sous-lieutenants à 400 francs =			6,400 "		
				9,400 "	
Aux officiers subalternes montés : 65 à 600 francs				39,000 "	
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier				75,800 "	
				7,255,150 *	
A déduire $\frac{1}{2}$ % pour médicaments, approximativement				56,250 "	
				7,196,900 *	
Indemnité aux officiers détachés à l'École des pupilles				5,500 "	
Id. id. au Ministère de la Guerre				18,500 "	
Traitement d'attente aux élèves de l'École militaire				9,000 "	
Indemnité aux sous-officiers promus officiers				27,200 *	
Id. de marche et indemnité journalière de 2 francs				145,700 "	
Id. de monture : 346 chevaux à 500 francs				175,000 "	
Traitement aux adjoints d'état-major en stage				17,700 "	
Indemnité aux officiers admis à la retraite				27,200 "	
Traitement, supplément de traitement et indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés				19,500 "	
TOTAL fr.				7,640,600 "	

(*) Officiers à la suite des régiments de cavalerie ; aide de camp ou officiers attachés à la maison militaire du Roi.

LON D'ADMINISTRATION.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique.	NOMBRE de journées.	SOLDE journalière	MONTANT.	CRÉDITS demandés.	Observations.
Infanterie :						
Adjutants sous-officiers	103	37,395	2 70	101,306 50		
Premiers sergents-majors	307	112,055	2 16	242,038 80		
Sergents-majors	430	160,235	1 93	300,233 55		
Premiers sergents	173	63,143	1 57	99,137 65		
Sergents-fourriers et sergents	1,792	634,080	1 42	928,793 60		
Caporaux	2,784	1,016,160	» 52	528,405 20		
Premiers ouvriers avec rang de caporal	116	42,540	» 40	16,936 »		
Clairons	625	228,125	» 43	98,005 75		
Soldats de 1 ^{re} classe	5,979	2,182,355	» 31	676,523 85		
Soldats de 2 ^e classe	11,037	4,028,505	» 28	1,127,981 40		
Cadets { Caporaux	50	18,250	» 52	9,490 »		
{ Soldats	50	18,250	» 28	5,110 »		
Pupilles	450	164,250	» 36	59,150 »		
Correctionnaires { Employés	300	109,500	» 28	30,660 »		
et disciplinaires { Non employés	300	109,500	» 23	25,186 »		
Musiciens	608	221,920	»	»		
	25,115	9,166,245	»	4,258,243 30	4,258,500	
Bataillon d'administration :						
Commis de parquet	14	5,110	2 70	13,797 »		
Secrétaires-archivistes	85	30,295	2 70	81,796 50		
Sergents- { de 1 ^{re} classe	20	7,300	1 98	14,454 »		
majors. { de 2 ^e id.	25	8,395	1 75	14,691 25		
Sergents { Etat-major et section des hôpitaux	12	4,580	1 39	6,088 20		
de 1 ^{re} classe { des autres sections	26	9,490	1 37	14,899 30		
Sergents { Etat-major et section des hôpitaux	15	4,745	1 24	5,885 80		
de 2 ^e classe { des autres sections	30	10,950	1 42	15,549 »		
Maitres ouvriers tailleur et cordonnier	2	750	1 42	1,056 60		
Portiers, cuisiniers { de 1 ^{re} classe	27	9,875	1 39	15,698 45		
et tisaniers. { de 2 ^e id.	24	8,760	1 24	10,862 40		
Caporaux	10	3,650	» 34	1,241 »		
Soldats { Section des hôpitaux	37	13,505	» 13	1,755 05		
de 1 ^{re} classe { Section des boucheries	10	3,650	» 31	1,151 30		
Soldats { Section des hôpitaux	75	27,575	» 10	2,787 30		
de 2 ^e classe. { Section des boucheries	20	7,300	» 28	2,044 »		
			Traitement annuel :			
Commis aux { de 1 ^{re} classe	18	6,570	1,450 »	26,100 »		
écritures. { de 2 ^e id.	19	6,935	1,350 »	25,650 »		
	465	168,995		253,416 15		
	25,576	9,535,240				
Traitement des sœurs hospitalières : 78 à 900 francs				70,200 »		
				523,616 15	524,000	
Supplément de solde :						
Aux sous-officiers, caporaux et clairons du corps de discipline et de correction				12,100 »		
Aux sous-officiers de l'École des pupilles				4,300 »		
Aux sous-officiers et soldats détachés à l'École d'application et de perfectionnement pour l'infanterie				8,000 »		
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire				240,000 »		
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route				42,100 »		
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe				4,000 »		
Solde des militaires mariés, blessés en service commandé et traités dans les hôpitaux				1,200 »		
Indemnités aux manœuvres pour service d'état-major, exercices de cadres, tirs à Arlon, aux vélocipédistes, service de sécurité générale, ainsi qu'en cas de remplacement d'un régiment temporairement éloigné de sa garnison				59,100 »		
Commis aux écritures : indemnités de marche et indemnité journalière de 1 franc				200 »		
Indemnité aux personnel de la section judiciaire				6,300 »		
Personnel civil recruté par application de la loi de milice				808,000 »		
				5,768,400 »		
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions				280,000 »		
			Reste fr.	5,488,400		

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.			
Colonels	8	16	9,500 »	76,000 »	
Lieutenants-colonels	8	16	7,100 »	56,800 »	
Majors	16	32	6,500 »	100,800 »	
Capitaines commandants	56	112	4,600 »	257,600 »	
Capitaines en second	40	80	5,700 »	148,000 »	
Lieutenants	96	192	2,900 »	278,400 »	
Sous-lieutenants	80	160	2,500 »	200,000 »	
	504	608			
Capitaines en premier quartiers-mâtres	8	»	4,600 »	36,800 »	
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs	8	»	2,700 »	21,600 »	
Capitaines en premier administrateurs d'habillement	5	»	4,600 »	15,800 »	
Id. en second id.	5	»	5,700 »	18,500 »	
	24	»			
Médecins de régiment { de 1 ^{re} classe	5	5	6,500 »	18,900 »	
{ de 2 ^e id.	5	5	5,100 »	25,500 »	
Médecins de bataillon { de 1 ^{re} classe	5	5	4,200 »	21,000 »	
{ de 2 ^e id.	5	5	5,250 »	9,750 »	
	16	15			
Vétérinaires de régiment	8	8	5,100 »	40,800 »	
Vétérinaires { de 1 ^{re} classe	3	5	4,200 »	12,600 »	
{ de 2 ^e id.	0	6	3,250 »	19,500 »	
{ de 3 ^e id.	8	8	2,950 »	25,600 »	
adjoints	5	»	2,500 »	7,500 »	
	28	25		1,587,450 »	
	572	654 (1)			
A ajouter les suppléments de traitement :					
Aux officiers subalternes montés : 272 à 600 francs				163,200 »	
Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier				20,000 »	
				1,570,650 »	
A déduire 1/2 % pour médicaments, approximativement				7,850 »	
RESTE.				1,562,800 »	
Indemnité aux officiers détachés à l'École d'équitation				6,000 »	
Id. id. au Ministère de la Guerre				600 »	
Id. id. payeurs et aux vétérinaires adjoints				4,680 »	
Id. aux sous-officiers promus officiers				4,600 »	
Id. de marche et indemnité journalière de 2 francs				25,000 »	
Id. de monture : 654 chevaux à 500 francs				327,000 »	
Id. aux officiers admis à la retraite				6,000 »	
Traitement, supplément de traitement et indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés				3,000 »	
TOTAL. fr.				1,939,680 »	

(1) Y compris 5 chevaux aux officiers d'ordonnance du Roi et des Princes.

LÉRIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de journées.	Solde journa- lière.	MONTANT.	CRÉDITS demandés.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux.							
		Rations fortes.	Rations légères.						
Adjudants sous-officiers	18	4	14	6,570	2 70	17,759 »			
Premiers maréchaux des logis chefs	57	14	42	20,805	2 16	44,958 80			
Maréchaux des logis chefs	68	16	48	24,820	1 95	47,902 60			
Trompettes-majors	8	2	6	2,920	2 70	7,884 »			
Premiers maréchaux des logis	16	4	12	5,840	1 57	9,168 80			
Maréchaux des logis et maréchaux des logis fourriers	565	82	246	152,495	1 42	188,142 90			
Maréchaux ferrants avec rang de maréchal des logis	9	5	6	3,285	» 75	2,465 75			
Trompettes-brigadiers	8	2	6	2,020	» 68	1,985 60			
Brigadiers	496	124	572	181,040	» 52	94,140 80			
Maréchaux-ferrants avec rang de brigadier	41	11	30	14,965	» 55	8,230 75			
Trompettes	128	32	96	46,720	» 50	23,360 »			
Maréchaux-ferrants avec rang de cavalier	40	10	30	14,600	» 50	7,500 »			
Cavaliers de 1 ^{re} classe	960	240	720	550,400	» 56	126,144 »			
Cavaliers de 2 ^e classe	5,160	690	2,070	1,155,400	» 55	580,622 »			
	5,372	1,234	3,698	1,960,780		960,025 »	960,060 »		
Supplément de solde :									
40 brigadiers-pionniers, 14,600 journées à 20 centimes = fr. 5,920 »									
520 cavaliers-pionniers, 110,800 id. à 15 id. = 17,520 »									
							21,440 »	21,440 »	
Sous-officiers, brigadiers et cavaliers détachés à l'École d'équitation 4,400 »									
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire 95,000 »									
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route 4,000 »									
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe 700									
Solde des militaires mariés, blessés en service commandé et traités dans les hôpitaux 800									
Indemnité aux manœuvres, pour service d'état-major, service de sécurité générale, ainsi qu'en cas de remplace- ment d'un régiment temporairement éloigné de sa garnison 13,600 »									
Personnel civil recruté par application de la loi de milice 411,250 »									
							1,511,250 »		
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions 60,000									
							1,451,250 »		
RESTE fr.									

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.			
Colonels	Artillerie de campagne	8	16	9,500 »	76,000 »
	Services spéciaux (état-major) et artillerie de forteresse	6	12	9,500 »	57,000 »
Lieutenants-colonels	Artillerie de campagne	8	16	7,100 »	56,800 »
	Services spéciaux (état-major) et artillerie de forteresse	6	9	7,100 »	42,600 »
Majors	Artillerie de campagne	18	36	6,500 »	115,400 »
	Services spéciaux (état-major) et artillerie de forteresse	25	25	6,500 »	157,500 »
Capitaines commandants	Artillerie de campagne	76	152	4,600 »	349,600 »
	Services spéciaux (état-major) et artillerie de forteresse	70	20 (1)	4,600 »	522,000 »
Capitaines en second	Artillerie de campagne	50	56	3,700 »	111,000 »
	Id. de forteresse	25	5	3,700 »	92,500 »
Lieutenants	Artillerie de campagne	98	176	2,900 »	284,200 »
	Id. de forteresse et compagnies spéciales	72	»	2,900 »	208,800 »
Sous-lieutenants	Artillerie de campagne	90	168	2,500 »	225,000 »
	Id. de forteresse et compagnies spéciales	69	»	2,500 »	172,500 »
		601	689		
Capitaines en premier quartiers-maîtres		9	»	4,600 »	41,400 »
Lieutenants ou sous-lieutenants payeurs		8	»	2,700 »	21,600 »
Capitaines en premier administrateurs d'habillement		6	»	4,600 »	27,600 »
Id. en second id.		5	»	5,700 »	11,100 »
		26	»		
Médecins de régiment	de 1 ^{re} classe	2	4	0,300 »	12,600 »
	de 2 ^e id.	6		5,100 »	30,600 »
Médecins de bataillon	de 1 ^{re} classe	7	4	4,200 »	29,400 »
	de 2 ^e id.	6		3,250 »	19,500 »
		21	8		
Vétérinaires	principaux	4	4	6,500 »	25,200 »
	de 1 ^{re} classe	2	2	4,200 »	8,400 »
	de 2 ^e id.	2	2	3,250 »	6,500 »
	adjoints	6	»	2,500 »	15,000 »
		14	8		
Majors comptables du matériel		2	»	5,800 »	11,600 »
Capitaines en premier comptables du matériel		9	»	4,600 »	41,400 »
Capitaines en second comptables du matériel		7	»	3,700 »	25,900 »
Lieutenants comptables du matériel		10	»	2,900 »	29,000 »
Sous-lieutenants comptables du matériel		7	»	2,500 »	17,500 »
		35	»		
		697	705		2,645,200 »
A ajouter :					
Pour 60 élèves sous-lieutenants à l'Ecole d'application à 2,500 francs					150,000 »
Suppléments de traitement :					
Aux officiers subalternes montés : 509 à 600 francs					185,400 »
Aux officiers subalternes : 200 à 550 francs					106,000 »
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier					45,000 »
					3,127,600 »
A déduire ½ % pour médicaments, approximativement					15,600 »
					3,112,000 »
Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre					6,000 »
Id. id. payeurs					1,400 »
Id. aux sous-officiers promus officiers					3,600 »
Id. de marche; indemnités journalières de 60 centimes et de 2 francs					45,000 »
Id. de monture : 705 chevaux à 500 francs					352,500 »
Id. aux officiers adjoints d'état-major en stage					1,500 »
Id. aux vétérinaires adjoints : 6 à 560 francs					2,160 »
Id. aux officiers admis à la retraite					10,000 »
Id. aux officiers admis à la retraite					4,000 »
Traitement, supplément de traitement et indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés					4,000 »
TOTAL . . . fr.					3,558,160 »

(1) Y compris 16 chevaux pour officiers subalternes de l'artillerie de forteresse, aides de camp.

LERIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de journées.	Solde journa- lière.	MONTANT.	CRÉDITS demandés.	Observations.
	Hommes.	Chevaux						
		de selle.	de trait.					
Adjudants sous-officiers. } Artillerie de campagne. . .	10	10	"	5,650	2 70	9,855	"	
} Id. de forteresse . . .	8	"	"	2,920	2 70	7,884	"	
Premiers maréchaux des } Artillerie de campagne. . .	52	52	"	18,980	2 16	40,996	80	
logis chefs. } Id. de forteresse . . .	67	"	"	24,455	2 16	52,822	80	
Maréchaux des logis chefs. } Artillerie de campagne . . .	80	64	"	29,200	1 95	56,356	"	
} Id. de forteresse et } } compagnies spéciales . . .	78	"	"	28,470	1 95	54,947	10	
Premiers maréchaux des } Artillerie de campagne . . .	12	"	"	4,580	1 57	6,876	60	
logis } Id. de forteresse et } } compagnies spéciales . . .	12	"	"	4,580	1 57	6,876	60	
Maréchaux des logis four- } Artillerie de campagne . . .	508	288	"	112,420	1 42	159,636	40	
riers et maréchaux des } Id. de forteresse et } logis } compagnies spéciales . . .	580	"	"	138,700	1 42	196,954	"	
Maréchaux ferrants avec rang de maréchal des logis de l'artillerie de campagne	8	"	"	2,020	" 75	2,190	"	
Trompettes brigadiers . . . } Artillerie de campagne. . .	8	8	"	2,920	" 68	1,985	00	
} Id. de forteresse . . .	7	"	"	2,555	" 68	1,737	40	
Brigadiers } Artillerie de campagne . . .	448	216	"	165,520	" 52	85,050	40	
} Id. de forteresse et } } compagnies spéciales . . .	459	"	"	160,255	" 52	83,522	20	
Trompettes } Artillerie de campagne . . .	120	56	"	45,800	" 50	21,900	"	
} Id. de forteresse et } } compagnies spéciales . . .	111	"	"	40,515	" 50	20,257	50	
Ouvriers selliers, ajusteurs, } Artillerie de campagne. . .	212	"	"	77,580	" 50	38,600	"	
charrons, forgerons et } Id. de forteresse . . .	162	"	"	59,150	" 50	29,565	"	
Maréchaux ferrants avec rang de brigadier de l'artillerie de campagne	44	"	"	16,060	" 55	8,855	"	
Maréchaux ferrants avec rang de soldat de l'artillerie de campagne	4	"	"	1,460	" 50	750	"	
Canonnières des compagnies } de 1 ^{re} classe	21	"	"	7,665	" 31	2,576	15	
d'armuriers, d'artificiers et } de 2 ^e id.	76	"	"	27,740	" 28	7,767	20	
d'ouvriers } Artillerie de campagne. . .	392	"	"	143,080	" 36	51,508	80	
Canonnières } Id. de forteresse . . .	390	168	152	142,350	" 31	44,128	50	
} Artillerie de campagne. . .	1,008	"	"	367,920	" 55	121,415	60	
} Id. de forteresse . . .	1,815	"	"	662,475	" 28	185,495	"	
Conducteurs } de 1 ^{re} classe	480	"	1,920	175,200	" 36	65,072	"	
} de 2 ^e classe	1,440	"	"	525,600	" 35	175,448	"	
	8,192	862	2,072	2,990,080	Traitement annuel.	1,556,655	65	
Adjudants du matériel de 1 ^{re} et de 2 ^e classes	112	"	"	"	1,500	168,000	"	
Maîtres artificiers	12	"	"	"	1,500	18,000	"	
	8,516	862	2,072	2,990,080		1,722,655	65	
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire						150,000	"	
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route						10,000	"	
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe.						1,500	"	
Solde des militaires mariés, blessés en service commandé et traités dans les hôpitaux						800	"	
Adjudants de matériel : indemnités de marche; indemnités journalières de 60 centimes et de 1 franc						1,500	"	
Indemnités aux manœuvres, pour service d'état-major, exercices de cadres, service de sécurité générale, ainsi qu'en cas de remplacement d'un régiment temporairement éloigné de sa garnison						20,000	"	
Personnel civil recruté par application de la loi de milice						70,000	"	
						1,076,500	"	
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions.						90,000	"	
					Reste. fr.	1,886,500	"	

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes	Chevaux.			
Colonels	5	10	9,500 »	47,500 »	
Lieutenants-colonels	9	10	7,100 »	63,900 »	
Majors	14	18	6,500 »	88,200 »	
Capitaine commandant adjudant-major de régiment	1	1	4,600 »	4,600 »	
Capitaines commandants	45	4 (1)	4,600 »	197,800 »	(1) Y compris 2 chevaux pour un aile de camp.
Capitaines en second	51	2	5,700 »	114,700 »	
Lieutenants	59	5	2,900 »	115,100 »	
Sous-lieutenants	22	5	2,500 »	55,000 »	
	164	51			
Capitaine en premier quartier-maître	1	»	4,600 »	4,600 »	
Lieutenant ou sous-lieutenant payeur	1	»	2,700 »	2,700 »	
Capitaine en second administrateur d'habillement	1	»	5,700 »	5,700 »	
	5	»			
Médecin de régiment de 1 ^{re} classe	1	»	6,500 »	6,500 »	
Médecin de bataillon de 1 ^{re} classe	1	»	4,200 »	4,200 »	
	2	»		706,300 »	
	169	51			
A ajouter :					
Pour 10 élèves sous-lieutenants à l'École d'application à 2,500 francs				25,000 »	
Suppléments de traitement :					
Aux officiers subalternes montés : 12 à 600 francs				7,200 »	
Aux officiers subalternes non montés : 124 à 200 francs				24,800 »	
Aux officiers subalternes montés : 12 à 200 francs				2,400 »	
Pour ancienneté de grade : Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier				7,600 »	
				775,500 »	
A déduire $\frac{1}{4}$ % pour médicaments, approximativement				3,900 »	
				769,400 »	
Indemnité aux officiers détachés au Ministère de la Guerre				3,000 »	
Id. aux officiers de la compagnie des torpilleurs et artificiers casernés au fort de « La Perle »				1,500 »	
Id. aux sous-officiers promus officiers ou adjoints du génie				1,600 »	
Id. de marche ; indemnités journalières de 60 centimes et de 2 francs				7,600 »	
Id. de monture : 51 chevaux à 500 francs				25,500 »	
Id. aux officiers adjoints d'état-major en stage				1,000 »	
Indemnité aux officiers admis à la retraite				2,300 »	
Traitement, supplément de traitement et indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés				2,800 »	
TOTAL fr.				814,500 »	

NIE.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF organique.	NOMBRE de journées.	SOLDE journa- lière.	MONTANT	CRÉDITS demandés.	Observations.	
Adjudants sous-officiers	5	1,825	2 70	4,927 50			
Premiers sergents-majors (ou premiers ser- gents)	20	7,500	2 16	15,768			
Sergents-majors	25	8,595	1 93	16,202 55			
Premiers sergents	9	3,285	1 57	5,157 45			
Sergents fourriers et sergents	113	41,245	1 42	58,567 90			
Caporaux	174	65,510	» 52	33,025 20			
Clairons	56	13,140	» 43	5,650 20			
Soldats {	de 1 ^{re} classe	371	135,415	» 31	41,978 65		
	de 2 ^e classe	729	286,085	» 28	74,503 80		
	1,480	540,200	»	255,781 05	255,800		
Indemnités aux sous-officiers stagiaires					3,600		
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire					13,500		
Différence entre la solde ordinaire et la solde de route					2,000		
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe					200		
Solde des militaires mariés, blessés en service commandé et traités dans les hôpitaux					200		
Indemnités aux manœuvres, aux sous-officiers de la compagnie des torpilleurs et artificiers casernés au fort de « La Perle », pour le service d'état-major, exercices de cadres, tirs à Arlon, service de sécurité générale.					3,400		
Personnel civil recruté par application de la loi de milice					36,000		
					314,700		
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions					15,000		
						299,700	
				RESTE fr.			

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.		TRAITEMENT.	MONTANT.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.			
Lieutenant-colonel	1	2	7,100 »	7,100 »	
Majors	2	4	6,300 »	12,600 »	
Capitaines commandants.	7	13	4,600 »	32,200 »	
Id. en second	3	5	3,700 »	11,100 »	
Lieutenants	8	8	2,900 »	23,200 »	
Sous-lieutenants	8	8	2,500 »	20,000 »	
	29	40			
Capitaine en premier quartier-maître.	1	»	4,600 »	4,600 »	
Id. en second administrateur d'habillement	1	»	3,700 »	3,700 »	
	2	»			
Médecin de régiment de 1 ^{re} classe.	1	1	6,300 »	6,300 »	
	1	1			
Vétérinaire de régiment	1	1	5,100 »	5,100 »	
	1	1			
	33	42		125,900 »	
A ajouter :					
Suppléments de traitement :					
Aux officiers subalternes montés : 26 à 600 francs				15,600 »	
Pour ancienneté de grade : capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.				2,200 »	
				143,700 »	
A déduire 1/2 % pour médicaments, approximativement				700 »	
RESTE. fr.				143,000 »	
A ajouter :					
Indemnité aux sous-officiers promus officiers				1,500 »	
Id. de marche et de 2 francs				900 »	
Id. de monture : 42 chevaux à 500 francs				21,000 »	
Traitement, supplément de traitement, indemnités diverses aux officiers de réserve rappelés				300 »	
Indemnité aux officiers admis à la retraite				1,500 »	
TOTAL. fr.				168,200 »	

AIN.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF ORGANIQUE.			NOMBRE de journées.	SOLDE journali- ère.	MONTANT.	CRÉDITS demandés.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.						
		de selle.	de trait.					
Adjudants sous-officiers	2	»	»	750	2 70	1,971 »		
Premiers maréchaux des logis chefs	8	»	»	2,920	2 18	6,307 20		
Maréchaux des logis chefs	10	»	»	5,650	1 05	7,044 50		
Maréchaux des logis fourriers et maré- chaux des logis	45	40	»	16,425	1 42	23,525 50		
Maréchal ferrant avec rang de maréchal des logis	1	»	»	505	0 75	275 75		
Trompette brigadier	1	»	»	505	0 68	248 20		
Brigadiers	39	24	»	14,235	0 52	7,402 20		
Trompettes	16	»	»	5,840	0 50	2,920 »		
Ouvriers : selliers, ajusteurs, charrons, forgerons et charpentiers	9	»	»	5,285	0 50	1,642 50		
Maréchal ferrant avec rang de brigadier.	7	»	»	2,555	0 55	1,405 25		
Conducteurs de { 1 ^{re} classe	29	»	227	10,585	0 56	5,810 60		
{ 2 ^e classe	117			42,705	0 55	14,092 65		
	284	64	227	105,660		70,441 35	70,500 »	
Haute-paie pour chevrons et décoration militaire							7,500 »	
Différence entre la solde de route et la solde ordinaire							300 »	
Solde des miliciens qui devancent l'appel de leur classe							50 »	
Solde des militaires mariés, blessés en service commandé et traités dans les hôpitaux							100 »	
Indemnité aux manœuvres, exercices de cadres, service de sécurité générale							500 »	
Personnel civil recruté par application de la loi de milice							4,400 »	
							83,350 »	
A déduire pour séjour dans les hôpitaux et pour petites permissions							3,000 »	
							80,350 »	
							Reste fr.	

PERSONNEL CIVIL DE L'ARTILLERIE.**Inspection des armes de guerre.**

1	Contrôleur d'armes principal à	fr. 5,800 » = 5,800 »	
3	Id. de 1 ^{re} classe à	5,400 » = 10,200 »	
3	Id. de 2 ^e classe à	5,100 » = 9,500 »	
5	Reviseurs d'armes à	2,800 » = 8,400 »	
			<u>51,700 »</u>
<u>10</u>			<u><u>51,700 »</u></u>

Établissements de fabrication.**SERVICE ADMINISTRATIF.***Fonctionnaires.*

5	Commis principaux de 1 ^{re} classe	de fr. 3,300 » à 5,500 »	
8	Id. de 2 ^e classe.	de fr. 2,700 » à 3,100 »	
			52,000 »

Employés.

16	Commis	de fr. 1,700 » à 2,500 »	
4	Portiers	de fr. 1,000 » à 1,400 »	
			43,000 »

SERVICE TECHNIQUE.*Fonctionnaires.*

1	Chimiste à	fr. 7,000 »	
3	Agents techniques (1 ^{re} catégorie)	de fr. 2,700 » à 4,000 »	
4	Id. (2 ^e catégorie)	de fr. 2,500 » à 3,600 »	
			32,000 »

Employés.

5	Agents techniques (3 ^e catégorie).	de fr. 1,800 » à 2,600 »	
			15,000 »
<u>54</u>			<u>120,000 »</u>

PERSONNEL CIVIL DU GÉNIE (*).

13	Adjoints principaux de 1 ^{re} classe à fr.	{	4,200 »	
			3,800 »	
15	Id. de 2 ^e classe à	{	3,500 »	
			3,100 »	
20	Adjoints du génie de 1 ^{re} classe à	{	2,800 »	
			2,600 »	
14	Id. de 2 ^e classe à	{	2,400 »	
			2,200 »	
8	Id. de 3 ^e classe à	{	2,000 »	
			1,800 »	
			<hr/>	199,000 »
68				
11	Commis principaux du génie de 1 ^{re} classe à fr.	{	3,500 »	
			3,500 »	
11	Id. id. de 2 ^e classe à	{	3,100 »	
			2,700 »	
33	Commis du génie	{	2,500 »	
			1,700 »	
			<hr/>	144,000 »
55				
18	Surveillants du génie de 1 ^{re} classe à fr.	{	2,750 »	
			2,550 »	
37	id. de 2 ^e classe à	{	2,450 »	
			1,650 »	
			<hr/>	121,000 »
55				
6	Éclusiers à		1,800 »	
1	Portier à		500 »	
9	Agents de casernement à		1,800 »	
1	Mécanicien en chef du service des mines sous-marines à		3,200 »	
1	Mécanicien adjoint idem à		2,100 »	
1	Adjoint chargé du service des plantations à		3,200 »	
2	Gardes particuliers à		1,400 »	
			<hr/>	58,800 »
21				
			<hr/>	502,800 »
199				

(*) Non compris 5 commis et 5 surveillants dont le traitement est à charge du Budget de la Gendarmerie.

RÉCAPITULATION DE L'EFFECTIF.

	HOMMES.			CHEVAUX.		
	Personnel militaire.		Personnel civil.	Officiers.	de troupe	
	Officiers.	Troupes.			de selle.	de trait.
État-major général	34	»	»	70	»	»
Corps d'état-major	46	»	»	92	»	»
Aides de camp, officiers d'ordonnance et officiers à la suite des régiments de cavalerie	»	»	»	115	»	»
Services administratifs. } Intendance Officiers comptables Bataillon d'administration.	39	»	»	25	»	»
	153	»	»	»	»	»
	78	465	»	»	»	»
Service de santé	220	»	»	27	»	»
Service vétérinaire	44	»	»	35	»	»
État-major des provinces et des places	59	»	»	17	»	»
Infanterie	1,745	25,113	»	254	»	»
Cavalerie	304	5,372	»	608	4,932	»
Artillerie	656	8,316	54	673	862	2,072
Génie	164	1,480	199	49	»	»
Train	29	284	»	40	64	227
Services divers (art. 100 de la loi sur la milice).	»	»	1,800	»	»	»
		41,028	2,053		2,858	2,209
	3,540			2,014		
		43,081			8,157	